

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire :	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédac

Administration :

1 JANV. 14

SAINT-VINCENT

MONTREAL

TELE

S :

ADMINISTRATION : Main 7461

REDAC : Main 7460

A BATONS ROMPUS

ATTENTION

Les négociations viennent d'être reprises entre la ville et la Compagnie des Tramways. On ne reprochera ni à l'un ni à l'autre des intéressés d'avoir fait précéder de manifestations tapageuses cette reprise. En fait, si l'éveil n'avait été donné hier par le *Devoir*, le public n'aurait connu qu'après l'événement ce qui devait se faire. On n'a pas jugé à propos, non plus, de communiquer aux journaux un procès verbal quelconque de la réunion, et les électeurs n'auront pour se renseigner que les comptes rendus plus ou moins détaillés que les journaux devront baser sur des on dit; car la séance s'est tenue à huis-clos.

L'un de nos confrères a déjà malicieusement fait observer que cette façon de procéder diffère sensiblement des appels à la pleine lumière lancés pendant la campagne électorale. Ce n'est pas sur quoi cependant nous voulons insister aujourd'hui. Il nous paraît plus urgent de jeter au public ce simple cri : *Attention!*

M. le maire Martin a promis que tout arrangement à intervenir entre la ville et la Compagnie des Tramways serait l'objet d'un référendum, mais l'on prête à un certain nombre des intéressés l'intention de précipiter les choses de telle façon que le public n'ait guère le temps de former son jugement.

Nous mettons tout de suite les autorités municipales en garde contre cette manœuvre. A l'hôtel de ville, comme devant l'opinion, il importe que la question soit discutée mûrement et sous toutes ses faces. Elle est trop grave pour qu'on agisse avec précipitation.

Mais, comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même, nous redisons aux citoyens : *Attention!*

— *Ayez l'œil ouvert sur ce qui se passera à l'hôtel de ville — sur la scène et dans la coulisse.*

D'OU VIENT L'ARGENT ?

On sait que la validité de l'élection des quatre commissaires sera attaquée devant les tribunaux. L'un des plaidoyers offre un intérêt particulier : le requérant veut savoir d'où vient l'argent dépensé par l'Association des Citoyens, de quelle façon elle en a disposé, si elle en a versé aux journaux ou aux journalistes, etc.

Nous ignorons ce que vaudra, devant le tribunal, cette prétention, mais il serait à souhaiter que la loi permit une pareille enquête et que ce principe fût appliqué, non seulement aux dépenses faites par l'Association des Citoyens, mais à toutes celles provoquées par la dernière campagne.

On sait, d'une façon générale, d'où viennent les ressources de l'Association des Citoyens. Il est de notoriété publique que des souscriptions ont été demandées aux principaux hommes d'affaires de la ville; on sait aussi que d'autres candidats ont pu solder personnellement les frais de leur campagne; mais des dépenses ont été faites qui ne correspondent pas aux ressources connues de tel candidat, par exemple, et qui ont certainement été réglées par des tiers.

Il serait l'avantage de tous les candidats que la source de leurs dépenses fût nettement indiquée. Elle peut être, nous voulons même supposer qu'elle sera toujours légitime, mais le mystère porte souvent les esprits chagrins à formuler des suppositions peu agréables pour les intéressés.

Il en est de ceci comme des souscriptions politiques sur lesquelles M. Borden voulait jeter une lumière qui tarde beaucoup et des listes d'actionnaires et d'obligataires des journaux.

A COMPLÉTER

Le Comité du Centenaire Cartier a communiqué aux journaux une photographie de la statue de la province du Manitoba qui prendra place au pied du monument Cartier. Pour porter toute sa signification historique, cette statue du Manitoba devrait être accompagnée de deux bas-reliefs au moins : l'un résumant les garanties que Cartier avait fait insérer dans la constitution du Manitoba pour la protection des minorités; l'autre montrant ce qu'il est advenu de ces garanties et le sort fait à la minorité catholique.

Il ne faudrait pas oublier, pendant qu'on fera l'éloge de Cartier et de son œuvre, pendant qu'on évoquera le régime de liberté et d'égalité qu'il voulut instituer dans ce pays, que les catholiques de Winnipeg, de Brandon et des autres centres mixtes sont actuellement obligés de payer double taxe pour ne pas envoyer leurs enfants à des écoles qui répugnent à leur conscience, et que la majorité fait instruire à leurs dépens ses propres enfants.

LES SANS-TRAVAIL

Le comité des sans-travail demande qu'on mette à la disposition de ses mandants un certain nombre de terrains à cultiver. La ville, d'après lui, pourrait obtenir ce résultat par deux moyens : en mettant à la disposition des sans-travail les terrains inoccupés qui lui appartiennent et en consentant un dégrèvement d'impôts aux particuliers qui voudraient laisser cultiver par les sans-travail les terrains qu'ils possèdent et qui sont actuellement inoccupés.

Il serait vraiment intéressant de tenter cette expérience. Elle pourrait apporter d'abord un soulagement aux sans-travail; elle permettrait ensuite de constater quel est vraiment le nombre de ceux-ci, et quelle est parmi eux la proportion de ceux qui sont capables de travailler la terre et qui voudraient s'y employer.

L'INITIATIVE DE MAISONNEUVE

Pendant qu'on discute théoriquement ailleurs la question du logement ouvrier, la ville de Maisonneuve, sur l'initiative de M. Oscar Dufresne, vient de décider de faire construire immédiatement près d'une centaine de ces logements. Elle suit du reste un plan très différent de celui de Toronto, où la ville s'est contentée de garantir les obligations d'une compagnie privée.

Il sera extrêmement intéressant, tout de même, de suivre les détails et le progrès de cette initiative.

ROCKLAND ?

La Compagnie de Téléphone Bell ayant exprimé le désir, avant de réimprimer son annuaire, de recevoir les suggestions de ses abonnés, un certain nombre de ceux-ci ont décidé de protester de nouveau — comme l'a déjà fait le conseil municipal d'Outremont — contre l'appellation de *Rockland* donnée à la nouvelle succursale du téléphone installée dans les limites de la ville d'Outremont. Ils ne voient pas par quel motif on peut justifier ce nom de *Rockland*, qui ne rappelle aucun souvenir particulier et qui n'a que l'avantage de coïncider avec le nom de l'une des rues d'Outremont.

A l'objection qu'il peut y avoir confusion, pour une oreille peu exercée, entre *Westmount* et *Outremont*, on répond que la même confusion s'est déjà produite entre *Westmount* et *Rockland*, quand l'abonné insistait surtout sur la dernière syllabe, et l'on demande qu'en tout cas la compagnie donne à la nouvelle succursale un nom qui rappelle quelque souvenir et qui ait quelque signification locale.

NOUVELLE SUPPLIQUE

Le modeste citoyen dont nous nous étions déjà fait l'interprète auprès de M. le maire Martin nous dit : "Vraiment, ça ne va pas mieux. Vers huit heures moins dix, ce matin, en passant à l'angle de la rue Bleury et de la rue Craig, j'ai encore vu les employés de la ville qui chargeaient leur voiture de déchets pendant que la foule devait se garer contre la poussière, et le parfum. M. le maire, qui peut tant de choses, ne pourrait-il pas faire faire ce ménage à une autre heure?"

Nous transmettons respectueusement la supplique à M. le maire.

Omer HEROUX.

BILLET DU SOIR.

CLOU MARTELE

Voici la saison où le petit écolier — je suppose, du moins, que ça se fait encore — bisse chaque soir d'un gros X, sur le calendrier, le jour vécu : il commence d'entrevoir la fin de l'année scolaire, ce purgatoire, suivi du paradis des grandes vacances.

Entre les deux, il y aura la distribution des prix. Et je voudrais revenir chaque printemps, avec l'inévitable régularité des saisons, sur une idée que j'avais l'honneur d'émettre ici l'année dernière à pareille époque. Que tous ceux qui sont en mesure de le faire veuillent donc offrir un prix — depuis la médaille d'or à \$10 jusqu'au beau livre de cent sous — dans les collèges par où ils sont passés ou bien dans les convents où sont leurs jeunes filles — un prix de français.

Il y a toutes sortes de prix, de nos jours, et il faut les maintenir tous, y compris les accésits de récréation, car l'enfant a autant besoin de jouer que de dormir. Je sais bien qu'il existe partout un prix de composition; mais, pour le remporter, celui-là, il faut se raidir tellement dans le respect de la syntaxe que le naturel devient presque impossible. Aussi, dès qu'il aura pris la clé des champs, l'écolier rejettera-t-il cette contrainte, avec toutes les autres, et deviendra-t-il un partisan impulsif de l'orthographe simplifiée.

Que l'on impose donc au jeune élève une discipline qui lui cultivera avec joie; qu'il ne craigne pas de lui inculquer cette forme lovable de l'orgueil qu'est le respect de soi-même; qu'on le persuade donc qu'il est aussi important de bien parler que de porter une cravate propre. Oui, c'est d'un prix de langage qu'il s'agit. Et non pas du langage du petit bonhomme qui a bonne mémoire et récite mot à mot sa leçon; mais du parler de tous les jours; de la récréation et même en classe. Car, s'il convient de punir l'écolier qui parle "pendant le silence", ne faut-il pas, d'autre part, le récompenser s'il parle bien ?

Léon LORRAIN.

ALLEMANDS ET RUSSES

Les relations entre Allemands et Russes sont plutôt délicates depuis quelque temps.

La presse allemande est sous l'impression que la Russie menace sournoisement l'Allemagne et elle ne le cache pas à son public. Elle prétend que l'Allemagne est pratiquement couverte d'espions russes. La police allemande n'est pas moins soupçonneuse et les arrestations sont fréquentes. A tel point que les Russes parlent d'obliger les fabricants allemands fournisseurs de la Russie à faire un dépôt garantissant la sécurité personnelle des fonctionnaires russes venus en Allemagne pour prendre livraison des commandes. Chaque fois qu'un de ces fonctionnaires sera arrêté pour espionnage, la caution sera confisquée; les fabricants devront, en outre, s'engager à payer à la Russie des dommages-intérêts chaque fois que la livraison des commandes subira des retards par suite de l'arrestation arbitraire de fonctionnaires russes.

Cette rumeur a été confirmée par la "Gazette de la Bourse" de Saint-Petersbourg, et l'on pense bien que la presse allemande n'a pas reçu l'information de bonne grâce. La "Gazette de la Croix" qualifie ces projets de grotesques.

La question se complique d'une décision de la Douma russe imposant un droit considérable sur l'importation des céréales et des farines que les Allemands exportent en grande quantité en Russie et en Finlande. Le "Berliner Tageblatt" ne verrait pas cette mesure d'un mauvais œil si elle n'était trop évidemment inspirée par la tension des rapports entre les deux pays, dit-il.

P. L.

DISTRACCIONS FREQUENTES

Le *Daily Mail* reproduit ce matin dans sa colonne *French press*, la note que nous avons publiée mardi au sujet de la représentation de la minorité anglaise au Conseil législatif, en omettant le paragraphe qui explique que c'est la nomination à peu près certaine de M. Kane qui donnera à la minorité le quart de la représentation totale au Conseil.

Le traducteur du *Mail* devient sujet à ces distractions qui modifient considérablement le sens des écrits qu'il met sous les yeux de ses lecteurs.

LES CONDITIONS DE L'ENCHERE

Le correspondant de "L'Action Sociale" n'a pas tort de se méfier des conditions de l'enchère de la prochaine concession forestière.

D'abord, l'enchère est fixée au 14 août et non au mois d'octobre comme on l'avait donné à entendre.

Puis, d'après le texte même de l'avis officiel :

"Le permis sera adjugé au plus haut enchérisseur.

"La prime d'adjudication est payable en trois versements égaux : le premier comptant, le deuxième dans un an et le dernier dans deux ans, avec intérêt au taux de 6% par an.

"La rente foncière pour 1914-1915 est payable comptant.

"Le gouvernement se réserve le droit de disposer, dans le territoire sous permis, des terrains nécessaires à l'exploitation et au développement, soit directement ou par dérivation, des pouvoirs hydrauliques.

"Les concessionnaires de permis, dans les bassins des rivières au Rat, Mistassibi et Ashuapmouchouan, devront, dans un délai de trois ans, fabriquer dans la Province de Québec, de la pulpe ou du papier avec le bois provenant de leurs terrains respectifs, en proportion de 5 tonnes par jour par 100 milles carrés et à cette fin pourront affermer les pouvoirs hydrauliques de ces rivières aux conditions ordinaires.

"Le permis de coupe sera sujet aux lois et règlements des bois présents et à venir compatibles avec les conditions spéciales ici imposées.

"Pour tout autre renseignement, s'adresser au Département des Terres et Forêts, à Québec.

JULES ALLARD,

Ministre des Terres et Forêts."

Une seule condition s'applique donc à tous les concessionnaires : le droit pour le gouvernement de disposer des terrains nécessaires à la mise en valeur des forces hydrauliques.

Quant au reste, on semble faire une différence entre les concessionnaires des limites des bassins des rivières Rat, Mistassibi et Ashuapmouchouan. Ceux-ci devront fabriquer 5 tonnes de pulpe ou de papier par jour par 100 milles carrés d'ici à trois ans, tandis que les autres feront de leurs concessions... ce qu'il voudront.

Cela s'expliquerait dans le cas des petites concessions, mais si l'on réussit on en fera des grandes ailleurs que le long des rivières plus haut citées. On offre 769 milles le long de la Péribonka, 202 milles dans la Métapédia, 287 milles à l'entour de la Samagua et 1,000 milles dans l'Abitibi.

Si le but de ces grandes concessions est de stimuler l'industrie de la pulpe, pourquoi cette différence, et si ce n'est pas l'intention, pour quoi concéder ? On sait que la valeur du bois augmente tous les jours. Quand on paie dans les petites villes de la province jusqu'à cinq et six piastres la corde des déchets de moulins qu'on laissait pourrir sur place, il y a dix ans, trente piastres le mille pieds d'épINETTE bien ordinaire, deux fois cette somme le pin, etc., qui est-ce qui presse tant la province de se débarrasser de son bois ?

Mais cette différence est peut-être illusoire. Qu'entend-on par les "terres respectifs" des concessionnaires ? Est-ce qu'un concessionnaire déjà possesseur d'une fabrique produisant les 5 tonnes par 100 milles carrés n'échappera pas à cette condition ? Alors la nouvelle concession ne servirait qu'à le pourvoir pour l'avenir au prix actuel et la province perdrait l'avantage de toute hausse à venir.

Enfin, que signifie cette réserve assujettissant les règlements des bois à la compatibilité "avec les conditions spéciales ici imposées" ? N'y a-t-il pas là une porte ouverte à la faveur et à l'abus.

On nous trouvera peut-être d'une méfiance exagérée. L'expérience de tous les jours nous apprend malheureusement que les administrateurs publics sont rarement aussi clairvoyants que les administrateurs privés.

Jean DUMONT.

CONTRE LES MONOPOLES

La commission légale de la chambre des députés de Washington vient de voter le projet de loi supplémentaire au statut réglementant les trusts américains.

Le projet est un peu moins radical qu'on le prévoyait mais il est encore assez sévère.

Il défend aux directeurs de banques d'accepter une position similaire dans des compagnies de fide-

commis capitalisées à plus de deux millions et demi, et vice-versa.

Aucun directeur de banque dans une ville de 100,000 âmes ne peut être directeur d'une autre banque de la même ville. L'on excepte cependant de cette prohibition les mutuelles d'épargne.

Le projet défend aussi à un directeur d'une compagnie capitalisée à plus d'un million de piastres et faisant affaire entre Etats, d'occuper la même position dans une compagnie concurrente.

Toute infraction de ces dispositions comporte la responsabilité personnelle du coupable qui peut être puni d'une amende ou de la prison.

Toute personne prouvant des dommages contre un trust peut être indemnisée jusqu'à concurrence de trois fois la somme.

Il est défendu aux propriétaires de mines de refuser arbitrairement la vente de ses produits à toute personne responsable qui en fait la demande.

Les contrats exclusifs fixant les prix de détail d'un produit ou empêchant la vente des produits similaires sont également prohibés.

Enfin, les rabais faits avec l'intention de ruiner le commerce d'un concurrent sont aussi prohibés.

Le projet excepte encore les organisations mutuelles de consommateurs, d'ouvriers et d'agriculteurs existant dans un but légitime.

La minorité républicaine de la commission a refusé de voter ce texte et l'on s'attend à une grosse opposition de sa part au Congrès.

J. D.

LE PROBLEME MEXICAIN

Si les dépêches de ce matin n'exagèrent pas, la position de Huerta devient de plus en plus difficile.

Tampico est sérieusement menacée, Saltillo serait aux mains des constitutionnalistes et trois armées rebelles commencent à converger vers Mexico, sans compter l'armée américaine déjà établie à Vera Cruz et prête à marcher sur la capitale.

Pour le moment, les troupes américaines se trouvent immobilisées par l'armistice consentie dans l'espoir d'un règlement à l'amiable de l'incident qui a provoqué leur descente à Vera Cruz. Mais les rebelles n'ont pas voulu entendre parler de compromis avec Huerta et rien n'indique qu'ils soient mieux disposés actuellement. Le stimulant de la victoire doit les pousser à la bataille plutôt qu'aux négociations.

Villa se dit même certain de prendre Mexico et de fusiller Huerta avant trois semaines. Il n'est pas sûr que si sa position s'aggrave à ce point Huerta se laisse tomber aux mains de son sanguinaire rival, mais quant à la capitale, il n'est pas impossible qu'elle succombe, à moins que Huerta y ait concentré toutes ses forces dans l'espoir de livrer là une bataille décisive.

On dit que la capitale est fortement protégée et que le président a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer le succès. Mais les nouvelles du Mexique sont souvent si trompeuses.

La première réunion des médiateurs est fixée au 18 du courant, à Niagara Falls, Ontario. D'ici là, les rebelles ont le temps de faire du chemin, et avant que ceux-là se soient entendus, ceux-ci peuvent changer complètement l'état de choses actuel au Mexique.

Il est vrai que tant que Carranza restera à l'écart des négociations, celles-ci ne pourront porter que sur le différend entre les deux pays. Tout de même si le pouvoir mexicain changeait de mains au milieu de la conférence, la position des parties se trouverait peut-être compliquée davantage.

Washington reconnaît-til Carranza plus facilement que Huerta ? Il y a au Congrès de Washington des hommes qui n'ont pas plus de sympathies pour l'un que pour l'autre. Hier encore, on y discutait les chefs constitutionnalistes avec algèbre; on les dénonçait comme des bandits et on les accusait d'une série de crimes révoltants.

Les médiateurs ont entrepris une tâche très louable mais extrêmement difficile.

P. LAUZON.

LES LETTRES DE FADETTE

Nous publierons, lundi prochain, le premier coupon de la série qui permettra à nos lecteurs de se procurer, moyennant 20 sous plus les frais de port, le volume des "Lettres de Fadette" qui doit paraître tout prochainement.

Les "Lettres" forment un volume de 150 pages, type des "Billets du Soir" de Lozeau.

Elles ne seront pas mises dans le commerce avant la fin de la publication de ces coupons.

LETTRE D'OTTAWA

Les séances du matin. — La loi des terres fédérales. — Toujours le Nord-Canadien

Ottawa, 6. — La journée se passe presque toute à discuter, dans l'attention quasi-générale, des amendements nombreux à la loi des terres fédérales dans les provinces de l'Ouest. Hier, les députés de cette région se désintéressaient du débat sur l'administration de l'Intercolonial; car ce qui touche à l'Est leur cause peu de soucis. Aujourd'hui, par contre, les députés de l'Est abandonnent la Chambre, à peu d'exceptions près, quand M. Roche propose d'étudier une nouvelle législation relative au domaine fédéral des prairies. Certains députés de cette région prennent prétexte de ce débat pour remettre au programme la question de la dette du blé, et des plus grands marchés pour les céréales de l'Ouest canadien.

LES SEANCES DU MATIN

M. Borden veut qu'il y ait des séances du matin, de onze heures à une heure de l'après-midi, chaque jour, à compter de lundi prochain. Il y a déjà deux ou trois fois que le premier ministre fait cette proposition; mais elle n'a pas encore eu l'approbation du chef de l'opposition. Cet après-midi même, M. Laurier fait remarquer à M. Borden que, des 14 projets de loi à soumettre aux Communes, d'après sa déclaration de lundi, il n'en a déposé que 9, et que les séances du matin ne devraient pas commencer tant que le ministère n'aura pas fait connaître tout son programme pour les dernières semaines de la session. M. Laurier exprime alors le désir que les séances d'avant-midi ne commencent pas avant mercredi prochain. Cela ne fait pas l'affaire de M. Borden. Le chef de l'opposition dit alors que, le lundi matin, il y a fort peu de députés aux Communes et que cela vaudrait mieux de retarder de deux jours le travail de l'avant-midi. M. Borden n'est pas encore de cet avis. "Nous étudierons des projets de loi qui ne prêtent pas à discussion", dit-il. Enfin, la Chambre adopte, sans plus ample débat, la proposition des séances du matin. Dorénavant, donc, à compter du lundi, 11 mai, les Communes travailleront de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, de trois à six heures de l'après-midi, et de huit heures du soir à minuit ou une heure du matin. Les journées seront longues, le travail, ardu, les absences, nombreuses, la législation, adoptée à la diable, les députés et ministres, d'humeur inégale. L'atmosphère des Communes deviendra irrespirable, car la ventilation de la salle des séances est, de plus, défectueuse. Et, pour avoir flâné, du commencement de la session jusqu'à ces jours derniers, la Chambre expiera sa mollesse au travail, en expédiant, dans de longues heures de séances terribles, la législation inscrite au feuilleton. Combien d'années se passera-t-il encore avant que les ministères ne prennent la décision de faire des lois de début des sessions? Cela se fait pourtant de nature à alléger le travail des dernières semaines, et à le répartir également sur chacun des mois que dure la réunion annuelle du parlement.

Grand total . . . \$305,853,832

Il appert, par le troisième tableau suivant, que de la somme de \$305,000,000 dépensée pour le *Nord-Canadien* et les compagnies filiales, Mackenzie et Mann ont à eux seuls, à titre d'entrepreneurs, retiré, au 31 décembre 1913, la somme totale de \$223,407,000, comme suit :

En subventions fédérales . . . \$ 21,376,530
En subventions provinciales . . . 3,877,250
En subventions municipales . . . 70,000
En garanties de différences sortes . . . 108,407,501
En valeurs diverses . . . 89,676,360

Grand total . . . \$223,407,641

Comme ils prétendent avoir dépensé \$244,670,169, pour la construction et le matériel roulant de la voie du *Nord-Canadien* et de ses compagnies filiales, leur serait encore dû \$21,262,527. Leurs dépenses se répartiraient ainsi : *Nord-Canadien-Ontario*, \$53,815,623; *Nord-Canadien, Port-Arthur à la Passe-de-la-Tête-Jaune*, \$141,007,095; *Nord-Canadien-Pacifique*, \$34,760,000; *Halifax and Southwestern*, \$5,663,972; *Duluth and Winnipeg*, \$5,299,000; *Canadien-Nord-Québec*, \$4,222,000.

Le *Nord-Canadien*, compagnie maîtresse, a émis des valeurs totales de toutes sortes pour la somme de \$32,818,000; elles ont rapporté, sur les différents marchés, \$246,768,000. Il reste à l'actif de la compagnie, en argent disponible, la somme de 29 millions et trois quarts, balance du produit de la vente des valeurs. Le capital-actions total, somme autorisée, de tout le réseau *Nord-Canadien* et des compagnies filiales est de \$215,000,000. La somme de 145 millions et trois-quarts a été émise, dont 77 millions pour la compagnie *Nord-Canadien*.

LES TERRES FEDERALES

De quatre heures de l'après-midi jusqu'à la nuit avancée, M. Roche presse l'adoption d'un projet de loi modifiant celle des terres fédérales dans ces régions. Ce projet de loi crée de nouvelles restrictions quant à la résidence des gens inscrits pour l'occupation et la prise de possession des *homesteads*, ainsi qu'aux paiements à exécuter pour devenir propriétaire de ceux-ci.

Les députés libéraux de l'Ouest, dirigés par M. Oliver, critiquent l'administration des terres fédérales, accusent le ministère Borden de partialité politique, à ce sujet, et entendent même de ressusciter la question de la dette du blé américain.

M. Knowles surtout fait une longue digression à ce propos; il s'égare de plus en plus dans les sentiers déjà rebattus cinq ou six fois depuis le commencement de la session. Peu de monde aux fauteuils des députés, tribunes vides, de rares journalistes au poste; la masse des députés est au dehors du parlement. Les uns sont allés à Britannia prendre la fraîche au bord du lac DesChênes, d'autres, au *Country Club*, à Aylmer, ou sur les terrains de golf avoisinant la capitale. Au café, cinq ou six représentants du peuple noient leurs ennemis dans les liqueurs versicolores, et, au fumer, une dizaine font la partie de cartes, veston enlevé et le gilet tout grand ouvert. Le parlement marche à l'aventure, et au sénat, les sénateurs discutent l'opportunité d'abolir les pourboires. Le pays est bien dirigé!

LES FINANCES DU NORD-CANADIEN

Le ministère a déposé aujourd'hui sur la table des Communes un état des finances du *Nord-Canadien*, préparé par des experts en comptabilité, choisis parmi ceux des ministères des chemins de fer et des

finances. Ces délégués ont examiné les livres du *Nord-Canadien* au siège social de la compagnie maîtresse, à Toronto. Leur rapport est volumineux et bourré de chiffres de toutes sortes, d'un grand intérêt pour les financiers, mais dans le dédale desquels il est assez difficile de se retrouver, à moins d'être soi-même expert en comptabilité. Disons que cet état des finances est un résumé de quelques tableaux qui ressemblent un tant soit peu, pour le moment, les chiffres fournis par le *Nord-Canadien* à l'Etat.

Voici d'abord l'ensemble des recettes que le *Nord-Canadien* a touchées en différentes circonstances :

Produit de la vente de valeurs de bourse . . . \$217,039,310
Subventions en argent . . . 25,323,780
Produit de la vente de terrains . . . 7,842,466
Produit d'emprunts sur le matériel . . . 32,811,467
Chemin de fer Halifax and Southwestern . . . 175,000
Chemin de fer Halifax and Yarmouth . . . 675,000
Divers . . . 724,189

Recettes totales . . . \$284,591,304

Voici maintenant le compte des dépenses faites, toujours d'après le rapport des experts de l'Etat :

Construction de voies ferrées . . . \$244,670,169
Fonds du matériel . . . 14,000,456
Achat de matériel . . . 1,500,596
Achat de voies ferrées . . . 794,099
Améliorations et réfection . . . 22,834,390
Valeurs achetées . . . 5,435,612
Avances faites aux compagnies filiales . . . 12,726,418
Termini de Winnipeg . . . 3,801,489

Grand total . . . \$305,853,832

Il appert, par le troisième tableau suivant, que de la somme de \$305,000,000 dépensée pour le *Nord-Canadien* et les compagnies filiales, Mackenzie et Mann ont à eux seuls, à titre d'entrepreneurs, retiré, au 31 décembre 1913, la somme totale de \$223,407,000, comme suit :

En subventions fédérales . . . \$ 21,376,530
En subventions provinciales . . . 3,877,250
En subventions municipales . . . 70,000
En garanties de différences sortes . . . 108,407,501
En valeurs diverses . . . 89,676,360

Grand total . . . \$223,407,641

Comme ils prétendent avoir dépensé \$244,670,169, pour la construction et le matériel roulant de la voie du *Nord-Canadien* et de ses compagnies filiales, leur serait encore dû \$21,262,52

CHRONIQUE RELIGIEUSE

ROME ET LE MONDE

L'APOSTASIE AUX ETATS-UNIS

Le "Catholic Bulletin" de Saint-Paul, cité dans le "Northwest Review" trouve absurde l'affirmation de la "Croix" de Paris que les pertes du catholicisme aux Etats-Unis se soient élevées à 25 millions.

Pourtant Mgr McPaul, évêque de Trenton, en 1904, évaluait à 25 ou 30,000,000 les pertes totales du catholicisme aux Etats-Unis. "Cf. Forthnightly Review", 22 septembre, p. 576.

Et M. Peter Condon écrit dans le "Catholic Encyclopedia" vol. VII, p. 136: "Le nombre des personnes de naissance ou d'origine irlandaise établies dans les territoires des Etats-Unis, semble d'être près de 30 millions." La pique décompte fait des autres nationalités sur le chiffre de la population catholique totale, il ne reste plus que 5,000,000 de catholiques d'origine irlandaise et puisqu'il faut aussi tenir compte de l'augmentation naturelle de la population, le lecteur pourra conclure que si les pertes ne s'élèvent pas au chiffre énorme indiqué par la "Croix", et si Dieu, qui en fait ainsi, il faut tout de même reconnaître qu'elles dépassent le chiffre de 25,000,000 auquel le "Catholic Bulletin" voudrait les fixer.

NOCES D'OR SACERDOTALES

Les élèves de l'école paroissiale de Saint-Gabriel ont donné un joli concert hier soir en l'honneur du chanoine O'Leary, qui célébrait ses noces d'argent sacerdotales.

M. Patrick Healey, l'adresse de circonstance. Le jubilaire y répondit en termes très spirituels.

Parmi les membres du clergé qui étaient présents on remarquait les RR. PP. George Daly, Hingston, Primeau et le R. F. Rahilly, directeur général des Frères de la Présentation.

LE PROCHAIN CONGRES EUCHARISTIQUE

Lourdes, 7. — D'une réunion convoquée par le Comité local du Congrès et le Syndicat d'initiative de Lourdes, il résulte que sont définitivement annulés les circulaires donnant les prix des logements à Lourdes, envoyées à MM. les délégués diocésains.

M. le comte de Beauchamp, secrétaire du Comité local, envoie à ces Messieurs communication de cette nouvelle décision :

"Dorénavant et définitivement, les congressistes devront et pourront traiter directement aux hôtels de Lourdes, il résulte que sont définitivement annulés les circulaires donnant les prix des logements à Lourdes, envoyées à MM. les délégués diocésains.

Et ainsi prend fin la crainte si préjudiciable au Congrès lui-même et à la bonne renommée de Lourdes, que le commerce local se préparait à abuser de la situation et émit la prétention de faire payer des prix fabuleux aux congressistes pour leur logement à Lourdes.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Québec, 7. — Par décision de S. G. Mgr l'archevêque, les nouveaux prêtres qui ont été ordonnés dimanche dernier ont été nommés : M. Fabrice Morissette, vicaire à Saint-Alexandre de Kamouraska ; l'abbé Henri Laberge vicaire à l'ancienne Lorette et l'abbé Victorien Germain recteur à l'Action Sociale.

EXPEDITION DE SECOURS

LE GOUVERNEMENT RUSS ENVOIE TROIS NAVIRES A LA RECHERCHE DU LIEUTENANT SEDOFF, L'EXPLORATEUR DISPARU.

Saint-Petersbourg, 7. — Le gouvernement a décidé d'envoyer les navires "Hertha" et "Andromeda" et le "Tchiana" à la recherche de l'explorateur du pôle nord, le lieutenant Sedoff.

Le lieutenant Sedoff est parti pour le pôle nord depuis deux ans, et on ne l'a pas revu depuis.

Le capitaine Islianoff commandera l'expédition envoyée au secours de l'explorateur. On se rendra d'abord aux îles Pankratoff, sur la côte de la Nouvelle Zemble. Si le lieutenant Sedoff n'est pas là, le "Hertha" prendra des provisions et cinquante chiens de Sibérie et se rendra à Franz Josef Land, tandis que le "Andromeda" prendra la direction du nord, le long de la côte de la Nouvelle Zemble, et se rendra au Cap Galania, le "Tabiana" reviendra à Archangel.

Si est nécessaire, le "Hertha" hivernera à Franz Josef Land, pendant l'hiver on fera des expéditions en traîneaux et en hydroaéroplanes. Si ces efforts pour retrouver le lieutenant Sedoff sont vains, on construira un magasin, et le "Hertha" retournera à Archangel, à l'automne de 1915.

Nos lecteurs sont priés d'accorder de préférence leur clientèle aux fournisseurs qui annoncent dans le "Devoir".

COURRIERS PROVINCIAUX

(Des correspondants du "Devoir")

VILLE DE QUEBEC

CONTRE UN EMPRUNT.

Québec, 7. — Le cabinet provincial a reçu ce matin, une délégation de contribuables de la paroisse de Notre-Dame du Bon Conseil, comté de Drummond, qui sont venus s'opposer à une demande d'emprunt en vertu de la loi des bons chemins faite par le conseil de cette municipalité pour le macadamisation des routes de la municipalité. Les délégués alléguent pour justifier leurs objections que la paroisse qui ne compte que 17 ans d'existence, est trop jeune pour entreprendre une dépense aussi considérable, que la nature du sol et les conditions générales dans la paroisse n'exigent pas. Ils ne croient pas que cette amélioration soit nécessaire.

ILS DEMANDENT UN POST

Québec, 7. — Une délégation de Thetford Mines, conduite par M. Joseph Demers, M.P., s'est rendue, hier, auprès de Sir Lomer Gouin, pour demander la construction d'un pont sur la rivière Noire, à Notre-Dame de Lourdes, et l'ouverture d'une route de la station de Methus Mills à Lyster. Avec M. Demers, se trouvaient MM. F. H. Préfontaine, de Lyster et Auguste Bérard, de Notre-Dame de Lourdes.

LES BILLETS REDUITS

Québec, 7. — La Commission des Utilités Publiques se rendra à Québec, mardi prochain, pour prendre en considération la requête d'un grand nombre de voyageurs demandant que la compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean soit obligée de contourner, durant les mois d'hiver, la vente de billets réduits à 10 pour \$4.50, entre Saint-Raymond et Québec, qui est en vigueur durant la belle saison. Le prix régulier est de \$1.45 et la compagnie s'oppose à cette demande en prétendant que cela donne lieu à des abus.

LE TRANSCONTINENTAL

Québec, 7. — S. H. le maire Drouin a adressé, hier, à l'hon. M. Rogers, ministre des Travaux Publics, une lettre demandant au ministre une entrevue au sujet des travaux du terminus du Transcontinental à Québec et de l'écluse de la rivière Saint-Charles. Dès qu'il aura reçu une réponse le maire Drouin partira pour Ottawa.

MEDAILLES DE SERVICE

Québec, 7. — Avant la parade de la garnison de Québec, dimanche prochain, le commandant du district distribuera des médailles de long service à plusieurs militaires. Du 25ème régiment voltigeur, les officiers et soldats suivants seront décorés : les capitaines A. Grenier, J. R. Trudel et S. O. Rivest, le sergent Vallée, le caporal O. Dery, les soldats J. Jobin, O. Drouin, A. Huot, M. Langlais, E. Robitaille, P. Tanguy et J. Plamondon.

ETALONS A L'ENCHERE

Québec, 7. — Les cinq étalons belges achetés récemment par le département de l'agriculture dans le but de développer dans la province l'élevage du cheval de race arriveront à Québec le 20 du courant par le "Lac Mégantic" de la ligne C. P. R. et seront vendus à l'enchère le 25 du même mois.

AVANT SON DEPART

Québec, 7. — Avant d'embarquer pour Rome, S. G. Mgr Bégin s'est rendu samedi dernier à Sainte-Anne de Beauré pour mettre sous la protection de la Grande Thaumaturge son voyage dans la Ville Eternelle. Sa Grande Thaumaturge était accompagnée de Mgr Labrecque, de Chicoutimi, de Mgr Têtu, de MM. les abbés Casgrain, Jules Laberge et G. H. Bouffard, curé de Saint-Malo. L'arrivée du futur cardinal a été signalée par les cloches de la Basilique de Sainte-Anne, et les RR. Pères Rédemptoristes ainsi que les jeunes gens étaient groupés près de la cathédrale pour présenter leurs hommages et leurs félicitations à Mgr l'archevêque.

HEUREUSE INNOVATION

Québec, 7. — A la suggestion de M. E. Myrand, bibliothécaire de la Législature, un immense vitrail décoratif sera installé dans la nouvelle bibliothèque. Le sujet que représentera ce vitrail sera une femme puisant de l'eau à une source, avec cette devise : "Je puis mais n'épuise", qui sera désormais celle de la bibliothèque de la législature. M. Charles Huot, peintre, a été chargé d'exécuter ce travail.

IL SE NOIE

Québec, 7. — Un jeune homme du nom de Clovis Martel s'est noyé en faisant le flottage du bois dans une rivière en haut de Saint-Raymond. Le cadavre n'a pas encore été retrouvé.

LA CALE-SECHE DE LAUZON

Québec, 7. — M. Woodres, ingénieur de New-York, est arrivé à Québec pour s'occuper de la préparation des plans de l'installation des machineries nécessaires aux travaux de la nouvelle cale-sèche de Lauzon. Les travaux sont pratiquement commencés et donnent déjà de l'emploi à plusieurs centaines d'ouvriers italiens.

POUR VOIES DE FAITS

Québec, 7. — La police a arrêté hier, Farley, qui, lundi soir, a assailli et lardé de coups de couteau à la figure James Wilson, de Cobalt. L'agresseur a comparu devant le recorder Dery, qui a constaté qu'il a perdu la raison, et le malheureux a été réintégré à l'asile de Beauport.

EN COMPENSATION

Québec, 7. — Un ouvrier du nom de Georges Trépanier, qui fut victime d'un accident qui le rend infirme, le reste de ses jours, en travaillant l'an dernier, à l'usine de Québec, réclame de la Compagnie Générale d'Entreprises Publiques qui l'employait, en vertu de la

PROV. DE QUEBEC

ELECTIONS DU BARREAU

Sherbrooke, 7. — Les élections du Barreau du district de Saint-François ont donné le résultat suivant : Bâtonnier, Col. Emile Rioux. Secrétaire, C. D. White. Trésorier, F. R. Rugg. Conseillers : J. O. Leblanc, G. H. Saint-Pierre, M. O'Bready. Le soir des élections, les membres du Barreau et quelques amis du bâtonnier furent les hôtes de ce dernier.

DANS L'OUEST

LES CHEMINS DE FER EN ALBERTA.

Edmonton, Alta., 7. — M. Norman L. Harvie, secrétaire du Département des Chemins de fer, au gouvernement provincial, vient de déclarer que l'Alberta dispose actuellement de \$11,000,000 pour la construction de voies ferrées, dans notre province en 1914. D'après les déclarations de M. Harvie, 700 milles de chemin de fer se sont construits dans notre province en 1914, contre 600 milles en 1913.

Voici en résumé le programme de la construction probable : C. N. R., embranchement de la Rivière La Paix, 75 milles ; C. N. R., ligne d'Oliver et Saint-Paul des Métis, 100 milles ; Edmonton-Dunvegan & B. C., 100 milles ; Alberta & Great Waterways, 120 milles ; C. N. R., Calgary à Pincher Creek, 175 milles ; de plus 200 milles de voies ferrées, en cours de construction, seront terminés.

VISITEURS DISTINGUES.

Edmonton, 7. — MM. A. Frénette et A. Millette, ce dernier agent général de "La Sauvegarde", de Montréal, sont de passage à Edmonton, et sont descendus à l'hôtel Cecil.

NOCES D'OR A MORINVILLE.

Mardi dernier, M. et Mme Dieu-donné Tellier, de Morinville, célébraient leurs noces d'or, au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis. Le mariage de M. et Mme Tellier fut célébré à Saint-Ambroise le 11 avril 1864 : ils eurent douze enfants, dont huit sont vivants. La famille Tellier vint s'établir dans l'Ouest en 1891.

M. Tellier est le frère de l'honorable juge Louis Tellier, de Montréal, et de M. J. M. Tellier, chef de l'Opposition au parlement de Québec.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Vancouver, C. A., 6. — Un éboulement de roc a fait dérailler le wagon-salon du train de Soo à sept heures ce matin. Plusieurs voyageurs ont été blessés.

OTTAWA-HULL

UNE DETTE DE \$1,000,000

Ottawa, 7. — D'après les rapports de l'auditeur Cluff, la municipalité d'Ottawa doit à la banque d'Ottawa la somme d'un million. M. Cluff, blâme l'administration municipale de l'an dernier à ce sujet et déclare que par suite de retards apportés dans la rédaction des règlements autorisant l'émission de débentures pour couvrir les dépenses des améliorations locales, la ville devra payer l'intérêt sur le montant qu'elle a dû emprunter de la banque pour couvrir ces dépenses.

EGALITE POUR TOUS

Ottawa, 7. — Une intéressante question a été soulevée hier après-midi au bureau des commissaires par le Dr Parent. A l'heure actuelle les marchands de liqueurs de la ville d'Ottawa ne peuvent aller vendre leurs produits dans la ville de Hull sans payer une licence tandis que ceux de Hull ne paient rien dans la ville d'Ottawa. En plus ces marchands de la ville voisine ne payant pas de taxes ne sont pas soumis au bureau d'hygiène de la ville de sorte que le conseil local d'hygiène ne peut faire l'inspection de leurs produits pour en voir la qualité. C'est ce double inconvénient que l'on veut faire cesser. Les commissaires ont donné ordre à l'aviséur légal de faire une enquête afin de savoir ce que la ville peut faire à ce sujet. Si la ville n'a pas le droit de faire payer une taxe aux marchands de Hull on emploiera les représailles comme on l'a fait l'an dernier pour les boulangers.

NOYADE

Ottawa, 7. — La première noyade de l'année a été enregistrée hier soir sur le canal Rideau. La victime est un jeune homme de 19 ans du nom de Robert Stuart qui s'est noyé en traversant sur un pont de planches qui était sous le poids.

Le jeune homme travaillait aux usines du Grand-Tronc sur la rive est du canal et retournait chez lui avec cinq compagnons. Ils avaient l'habitude de traverser chaque soir sur un léger pont de planches, mais hier soir, les cinq hommes embarquèrent en même temps sur le pont qui ne put soutenir la charge. Le jeune Stuart qui ne savait pas nager enfonce rapidement sous l'eau tandis que ses compagnons plus heureux que lui parvenaient à se sauver. Le cadavre du jeune homme fut retiré quelques minutes après l'accident par un policier, mais tous les efforts pour le ramener à la vie furent vains.

OUVERTURE DE LA NAVIGATION

Ottawa, 7. — La navigation sur la rivière Ottawa a été officiellement ouverte hier après-midi par l'arrivée du vapeur Rideau King venant de Kingston. C'est le premier bateau arrivant à Ottawa de si loin. La

PAS ENCORE RETROUVES

ON A RECUEILLI JUSQU'ICI VINGT-SEPT MARINS DU "COLUMBIAN" ; MAIS VINGT-QUATRE AUTRES MANQUENT A L'APPEL.

Boston, 7. — Les navires qui ont recherché pendant toute la journée d'hier les malheureux marins du "Columbian" sont revenus dans la soirée sans avoir pu réussir à découvrir la troisième chaloupe ayant à son bord 24 matelots. Jusqu'ici, vingt-sept marins sont morts. A minuit, il y avait soixante-douze heures que le "Columbian" avait pris feu. Or, les matelots et les officiers n'ont pas eu le temps de se procurer des vivres lors de leur fuite précipitée. Il est donc peu probable que les marins montés sur la troisième chaloupe soient encore vivants.

Le navire Manhattan a secouru le capitaine McDonald et treize matelots. Le Francosnia avait déjà secouru treize matelots du Columbian. Le vapeur "Haverford", en route pour Liverpool, a passé la journée d'hier dans les régions où furent trouvées les deux premières chaloupes. Hier soir, le capitaine de ce paquebot envoyait le marconigramme suivant à Boston :

"Six P. M. — Avons cherché partout. Des débris d'annonces, l'insécurité de nos efforts. Plusieurs navires travaillent avec nous."

(Signé) MENDUS.

Ile-au-Sables, 7. — Le capitaine McDonald, du "Columbian", a raconté aux marins du "Manhattan" le récit du terrible malheur :

"Le feu, dit-il, s'est déclaré à minuit, dimanche, dans l'écouille No 1. L'alarme fut immédiatement donnée et les boyaux à incendie dirigés sur le brasier. Une terrible explosion survint aussitôt, ébranlant le pont, brisant les mâts, la cheminée et l'appareil de télégraphie sans fil. L'équipage abandonna le navire en feu à 12 h. 30 minutes, dans trois petites chaloupes. Le cinquième ingénieur est mort avant d'embarquer, un marin s'est noyé en mettant une chaloupe à la mer et l'ingénieur a été tué par l'explosion."

LA REVISION DES LOIS NAVALES

Londres, 7. — "Il serait désirable, a déclaré hier à la Chambre des Communes M. Philip Edward Howell, député libéral, de s'entendre avec les autres puissances maritimes pour obtenir une révision des lois navales, en temps de guerre, afin d'assurer l'immunité à toutes propriétés privées, hormis le cas où les navires transporteraient des matériaux de guerre ou tenteraient de violer un blocus."

En réponse à cette motion, sir Edward Grey, a fait remarquer que le gouvernement n'accepterait pas de motion demandant l'abolition des droits de blocus en temps de guerre". En mettant des conditions à cette résolution présentée par M. Howell, le secrétaire des Affaires étrangères a ajouté qu'il ne voyait aucune raison qui puisse empêcher le gouvernement de l'accepter.

Vu le temps de la discussion expiré, aucun vote n'a été pris.

ON EST SCEPTIQUE

LES JOURNAUX DE LONDRES

HESITENT A CROIRE AUX DECOUVERTES DE ROOSEVELT.

Londres, 7. — Les journaux de Londres sont assez sceptiques sur les découvertes du colonel Roosevelt. Le "Standard" publie une interview de Sir Clements Markham, ancien président de la Société Royale de Géographie. Ce dernier ne croit pas que M. Roosevelt ait découvert une nouvelle rivière. Il suppose que l'explorateur américain a descendu la Canama, tributaire de la Madeira. La Canama, aussi appelée Canama, se jette dans la Madeira de l'Etat d'Amazonas, à une latitude de 3 degrés 58 minutes sud.

FEU J. A. SAINT-JULIEN

Dans la note que nous avons publiée sur la mort de M. J. A. Saint-Julien, il s'est glissé quelques erreurs : le défunt n'était âgé que de 40 ans et non de 69 comme le typographe nous l'a fait dire. Il laisse, outre sa veuve, un frère, M. Joseph Julien, et deux sœurs, Mme F. Lauzon, de Valleyfield, et Mme N. Saint-Aubin, de Montréal.

DOMINION COAL COMPANY

Charbon bitumineux, à vapeur et à gaz. BUREAU GENERAL DES VENTES. 112 Rue Saint-Jacques. Montréal.

AUGMENTATION DE SALAIRES

Ottawa, 7. — es employés de la Ottawa Electric ont de nouveau envoyé une députation auprès du gérant de la compagnie pour lui demander une augmentation générale des salaires. Les hommes demandent un salaire minimum de 32 sous de l'heure à partir du premier juillet. L'arrangement fait l'an dernier entre la compagnie et ses hommes sous la loi des disputes ouvrières n'est bon que pour jusqu'à 30 juin. L'an dernier les hommes avaient obtenu une échelle de salaires variant de 21 1/2 à 25 sous de l'heure suivant le grade qu'ils occupent. Il est peu probable qu'ils obtiennent cette année tout ce qu'ils demandent mais le président Ahearn a déclaré que la compagnie accorderait certainement une augmentation de salaire à tous les hommes.

JARDIN ZOOLOGIQUE

Ottawa, 7. — La compagnie du parc Belle-Isle vient de louer à une compagnie américaine qui y établira un jardin pour les animaux sauvages. La compagnie est actuellement à faire faire des réparations pour y faire transporter des animaux sauvages tels que lions, tigres, panthères, etc., qui seront classés parmi les attractions. A part cela la compagnie aura nombre de jeux et d'amusements pour attirer les foules.

L'HOTEL DES MONNAIES

Ottawa, 7. — Les travaux d'agrandissement de l'hôtel des monnaies sont commencés depuis hier matin. L'hôtel qui ne fournissait pas l'espace nécessaire sera agrandi de façon à pouvoir permettre l'établissement d'un système de fondage de la monnaie suivant les méthodes les plus récentes. Les travaux seront poussés activement et seront terminés d'ici peu.

L'AFFAIRE MASSIE

Hull, 7. — Madame Placide Massie, qui récemment tua sa fille à coups de bache, a été transférée ce matin de la prison à l'asile Saint-Jean-de-Dieu par ordre du lieutenant-gouverneur. Elle sera gardée par un détenu jusqu'à ce qu'elle soit arrivée hier après-midi et la femme a été embarquée à bord d'un train dès ce matin.

UNE LEÇON D'ESTHÉTIQUE

AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'OUTRE-MONT. M. LE MAIRE BEAUBIEN DEMANDE AUX CONTRIBUABLES DE NE CONSTRUIRE QUE DE JOLIES RESIDENCES.

Les édiles de la municipalité d'Outremont ont fait beaucoup de besogne à l'assemblée du conseil, tenue hier soir.

Dès l'ouverture de la séance, le rapport de l'ingénieur en chef de la ville a été lu et adopté. Outremont dépensera cette année la somme de \$234,250 en travaux permanents.

La somme votée se divisera comme suit : Trottoirs (34,986 pieds) . . . \$45,000. Egouts (4,283 verges) . . . \$85,000. Nivelage et macadamisation . \$104,250.

Total . . . \$234,250. A la demande du Dr Marsolais, on a ajouté au rapport de l'ingénieur, le macadamisation de l'avenue Stuart, entre les rues Bernard et Van Horne.

La somme de \$4,000 a aussi été votée pour l'achat de parcs et terrains de jeux.

Plusieurs pétitions ont été lues au conseil, entre autres celles de MM. Morrison et Stinson-Reeb, deux propriétaires de carrières qui veulent obtenir l'autorisation de transporter de la pierre en passant sur les avenues Rockland et Pagnuelo. Le conseil a répondu par un refus catégorique. D'abord les règlements de la ville défendent le passage de gros camions dans ces rues. Il y a une autre raison, c'est qu'il y a environ cinq cents enfants qui vont à l'école sur l'avenue Pagnuelo. L'ai vu, dit l'échevin Munroe, descendre des camions à une vitesse de vingt-cinq milles à l'heure alors que les enfants sortaient de l'école et il y a du danger.

Le trajet d'aujourd'hui à parcourir les camions se fera par les rues Wiseman, Hutchison Van Horne, Mont-Royal.

Une lettre de M. Lionel Kent, protestant contre une injustice faite dans l'évaluation d'un lopin de terre qui possède au coin de l'avenue McEburn et chemin Sainte-Catherine, a été lue. Le conseil a décidé de se rendre à la demande du propriétaire.

Avant l'ajournement, M. le maire Beaubien a parlé de l'embellissement de la ville d'Outremont. Il suggère qu'on n'adopte que des plans pour construction de maisons qui soient réellement jolies. A cet effet, M. Beaubien propose la création d'un comité spécial, chargé d'organiser une campagne d'éducation et de donner une série de conférences aux citoyens sur l'embellissement des propriétés, plantations d'arbres, soins à donner au gazon, etc., etc.

MM. Stuart, Marsolais et Bessette ont été choisis comme membres de ce comité spécial. M. le maire a été chaleureusement applaudi à la fin de ses remarques.

Le conseil a ensuite décidé de recevoir des soumissions pour la vente de \$500,000 de débentures, à son assemblée régulière du 14 courant.

ON EST SCEPTIQUE

LES JOURNAUX DE LONDRES

HESITENT A CROIRE AUX DECOUVERTES DE ROOSEVELT.

Londres, 7. — Les journaux de Londres sont assez sceptiques sur les découvertes du colonel Roosevelt. Le "Standard" publie une interview de Sir Clements Markham, ancien président de la Société Royale de Géographie. Ce dernier ne croit pas que M. Roosevelt ait découvert une nouvelle rivière. Il suppose que l'explorateur américain a descendu la Canama, tributaire de la Madeira. La Canama, aussi appelée Canama, se jette dans la Madeira de l'Etat d'Amazonas, à une latitude de 3 degrés 58 minutes sud.

FEU J. A. SAINT-JULIEN

Dans la note que nous avons publiée sur la mort de M. J. A. Saint-Julien, il s'est glissé quelques erreurs : le défunt n'était âgé que de 40 ans et non de 69 comme le typographe nous l'a fait dire. Il laisse, outre sa veuve, un frère, M. Joseph Julien, et deux sœurs, Mme F. Lauzon, de Valleyfield, et Mme N. Saint-Aubin, de Montréal.

DOMINION COAL COMPANY

Charbon bitumineux, à vapeur et à gaz. BUREAU GENERAL DES VENTES. 112 Rue Saint-Jacques. Montréal.

AUGMENTATION DE SALAIRES

Ottawa, 7. — es employés de la Ottawa Electric ont de nouveau envoyé une députation auprès du gérant de la compagnie pour lui demander une augmentation générale des salaires. Les hommes demandent un salaire minimum de 32 sous de l'heure à partir du premier juillet. L'arrangement fait l'an dernier entre la compagnie et ses hommes sous la loi des disputes ouvrières n'est bon que pour jusqu'à 30 juin. L'an dernier les hommes avaient obtenu une échelle de salaires variant de 21 1/2 à 25 sous de l'heure suivant le grade qu'ils occupent. Il est peu probable qu'ils obtiennent cette année tout ce qu'ils demandent mais le président Ahearn a déclaré que la compagnie accorderait certainement une augmentation de salaire à tous les hommes.

JARDIN ZOOLOGIQUE

Ottawa, 7. — La compagnie du parc Belle-Isle vient de louer à une compagnie américaine qui y établira un jardin pour les animaux sauvages. La compagnie est actuellement à faire faire des réparations pour y faire transporter des animaux sauvages tels que lions, tigres, panthères, etc., qui seront classés parmi les attractions. A part cela la compagnie aura nombre de jeux et d'amusements pour attirer les foules.

L'HOTEL DES MONNAIES

Ottawa, 7. — Les travaux d'agrandissement de l'hôtel des monnaies sont commencés depuis hier matin. L'hôtel qui ne fournissait pas l'espace nécessaire sera agrandi de façon à pouvoir permettre l'établissement d'un système de fondage de la monnaie suivant les méthodes les plus récentes. Les travaux seront poussés activement et seront terminés d'ici peu.

L'AFFAIRE MASSIE

Hull, 7. — Madame Placide Massie, qui récemment tua sa fille à coups de bache, a été transférée ce matin de la prison à l'asile Saint-Jean-de-Dieu par ordre du lieutenant-gouverneur. Elle sera gardée par un détenu jusqu'à ce qu'elle soit arrivée hier après-midi et la femme a été embarquée à bord d'un train dès ce matin.

PETITES ANNONCES SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Molers Barber College, 62D. Boulevard St-Laurent. Montréal. 33-26.

ELECTROLOGIERS

Electrologiers pour 8 appartements de \$10 en montant. Poêles à gaz de \$2 en montant. Fixtures électriques et poêles à gaz pour tous les goûts. Charlotte & Frère, 414 Ontario Est. Tél. Est 721.

HOMMES, GARÇONS DEMANDES.

\$10.00 par jour. — Laissez-nous vous expliquer la manière d'y arriver en vendant un article de première nécessité auquel aucune femme de ménage ne peut résister. The Gerard Manufacturing Co., 46 Ave Murray, Québec, P.Q.

LES COURS DE LITTÉRATURE

La Faculté des Arts de l'Université Laval a clos hier l'année académique par une séance du plus haut intérêt. — Discours de M. l'abbé Desjardins et de M. René Gautheron.

(Par Honoré Meunier)

La clôture officielle des cours et des conférences données par la Faculté des Arts a eu lieu hier soir, à l'Université Laval, dans la salle des promotions. L'année académique s'est terminée comme les années précédentes, terminée dignement et avec toute la solennité traditionnelle. Nous regrettons cependant d'avoir eu à constater, une fois de plus, la déconcertante apathie du public montrealais, qui n'est pas sans se piquer d'intellectualisme à ses heures, à l'égard des belles choses de l'esprit. A part quelques membres du clergé, une quarantaine environ, l'assistance ne comptait certes pas, en effet, vingt personnes sérieuses.

Vu l'heure difficile que traverse la langue française un peu partout dans notre pays, il nous semble que tous ceux qui le peuvent devraient se faire un devoir de l'aller applaudir dans toutes ses manifestations ; et hier soir l'occasion était des plus belles. C'est le seul et unique moyen d'y montrer notre fidélité et sincère attachement.

M. l'abbé Desjardins a d'abord remercié bien cordialement et très chaudement, en quelques mots, Mgr C. P. Choquette, prélat de la Maison de Sa Sainteté, professeur à la Faculté des Arts, du séminaire de Saint-Hyacinthe, d'avoir bien voulu accepter la présidence d'honneur à cette séance de la clôture des cours et conférences de la Faculté des Arts, puis il commença ainsi son rapport annuel :

Si impérieuse que soit, au point de vue matériel, l'universelle loi du travail, son action est peut-être encore plus marquée dans le vaste champ intellectuel. Car, semble-t-il, l'esprit, pour se perfectionner, demande plus de temps et se rouille plus facilement. Chaque année nous apporte de nouveaux labours, mais ne va pas non plus sans résultats tangibles. Pendant le court semestre qui se termine ce soir, la Faculté des Arts n'a pas manqué à cette obligation et les professeurs qu'elle appelle à ses chaires ont même parfois, dans notre intérêt, dépassé la mesure qu'elle leur fixe. Nos deux conférenciers, M. le professeur Gautheron et M. le professeur Lagacé, se sont vraiment dépensés sans compter. Nous les avons vus à l'œuvre et nous savons que leur seul but fut toujours d'intéresser et d'instruire. Je vous ai dit l'année dernière que les qualités remarquables nous les font apprécier comme ils le méritent. Que leur modestie ne permette de ne pas vous redire que si M. Gautheron se distingue par l'ordre, la clarté d'exposition, la belle ordonnance du sujet et la recherche de la vie, le tout rehaussé par une langue très châtiée et très pure, le second a pour lui un sentiment délicat des choses de l'art, une imagination qui donne au style un relief, une abondance, un rythme, une souplesse et une vivacité qui enchantent. Aussi ont-ils accompli un travail efficace. Cependant, aux cours et conférences de littérature française par exemple, à raison de circonstances qu'il serait trop long d'exposer ici, ou peut-être simplement à cause de la nonchalance qui nous envahit en présence d'un travail intellectuel de longue haleine, les élèves n'ont pas, croyons-nous, donné leur pleine mesure, sans toutefois nous fournir l'occasion de nous alarmer. Les moralistes n'ont pas eu toute la vogue qu'ils méritaient ; si je ne craignais le paradoxe, je soutiendrais que leurs noms n'étaient pas assez connus : la gloire seule, dirait-on, attire la gloire.

M. l'abbé Desjardins fait ensuite un résumé très substantiel des conférences qui ont eu pour sujet, cette année, « Les Mémoires au dix-septième siècle ».

A son tour le distingué conférencier, M. René Gautheron, lit un travail résumant la conclusion qu'il a tirée des travaux de l'année. Après avoir nettement défini quel avait été l'objet de ces cours, il démontre les progrès accomplis, par les élèves dont il a eu la direction, il s'est déclaré satisfait de ses propres efforts, mais il est logiquement amené à se plaindre, tel que d'ailleurs tous ses prédécesseurs, à se plaindre du petit nombre de visiteurs décourageant de ceux qui se rendent à nos cours. Il n'y a eu, cette année, que six élèves aux cours littéraires du lundi.

Voici maintenant la conclusion de son travail :

« Tels sont les résultats de nos travaux officiels. Permettez-moi maintenant de vous signaler une initiative privée dont les résultats nous permettent de concevoir de grandes espérances. Je serais bien ingrat si j'oubliais les manifestations de notre vie universitaire l'offrant nos réunions du samedi. Les réunions du samedi ? Peut-être cela est-il un peu nouveau et une surprise pour plusieurs de mes auditeurs d'aujourd'hui. Il n'est pas sans intérêt de dire brièvement que ces réunions devaient être et ce qu'elles sont devenues. »

« Au commencement de l'année académique le professeur de littérature invita les étudiants à venir passer une heure le samedi soir dans la salle de la Bibliothèque. On devait étudier ensemble le mouvement de la littérature contemporaine. On aurait analysé et jugé les livres nouveaux et les articles importants des grandes revues. »

« On ne peut dire que les étudiants n'aient pas répondu à l'appel ; il en vint jusqu'à cinq parmi lesquels trois au moins demeurèrent fidèles jusqu'au bout. Mais les jeunes filles venaient, grâce à elles, l'heure fut sautée. Dès le mois de décembre elles étaient une vingtaine. Il fallut bien modifier à leur usage le programme que nous avions primitivement tracé. Le professeur était un peu comme le statuaire du bon La Fontaine en face de son bloc de marbre : « Soit-t-il dieu, table ou cuvette ? » Toutes ces bonnes volontés ne demandaient qu'à s'employer, mais qu'allait-on faire ?

Un jour, après y avoir longuement pensé on décida que nos réunions seraient consacrées à l'étude historique et pratique des vieilles expressions françaises qui ont continué de vivre dans le parler canadien. De ce jour nous eûmes l'impression que notre petite académie existait. Mais nous gardâmes jadis pour nous le secret de notre existence. On nous disait : « Comment ! vous avez la prétention de former une société de recherches et d'études, et vous n'avez ni président, ni secrétaire, ni trésorier. Vous n'avez même pas eu une pauvre petite séance inaugurale sous la présidence d'un échevin ! Êtes-vous bien sûr d'exister, Monsieur ? »

Mais oui, nous existions puisque nous sentions vibrer parmi nous une âme commune, puisque nous avions la sensation d'accomplir en commun une œuvre belle et désintéressée. Et vous n'en auriez pas douté, vous autres sceptiques, si vous aviez vu voir comme moi ces admirables jeunes filles penchées pendant des heures sur les lexiques et les glossaires. Je n'oublierai jamais ces réunions familières et sérieuses où chacun apportait son écot, un terme de la vieille langue conservé dans votre province, une prononciation oubliée dans la vieille France depuis le 16^{ème} ou le 17^{ème} siècle, de curieux mots poitevins, normands, saintongeais ou picards dont vos « habitants » émaillaient leur langage et que les primaires de la grande ville ne comprennent plus. C'était là des parents un peu éloignés qui arrivaient du fond de leurs provinces et auxquels nous faisons bon accueil en leur laissant toutes les obligations à ne point rester trop longtemps. Nous étions plus civils pour les vieux mots littéraires, pour ceux que l'on trouve chez Montaigne ou Ronsard ou du Bellay ou Malherbe. Et sans doute nous n'avions point l'intention naïve de démontrer qu'il faut revenir à la langue du 16^{ème} siècle. Nous savons bien que l'histoire n'offre point d'exemples de pareils retours. Nous avons seulement voulu expliquer ce qui est, ce qui disparaît un peu chaque jour, ce qui bientôt, dans l'uniformité générale, ne sera plus. Le vieux langage, dit Fénelon, se fait regretter quand on le retrouve dans Marot, dans Amyot, dans le Cardinal d'Ossat. Tous les hommes de goût regrettent que certains vieux mots savoureux et expressifs et qui ont fourni un long usage soient ignorés des gens qui écrivent. Et c'est pourquoi nous avons pendant ces quelques mois, catalogue avec tant d'amour, ceux que nous avons retrouvés ici, chez les descendants des anciens Français. Il en est d'autres qui essayaient de dissimuler leur physionomie insulaire et de se donner pour français, bien qu'ils ne fussent point de la famille. Nous les avons invités à quitter le pays au plus vite. Souvent même, dit-on, le professeur a sournoisement saisi l'occasion de stigmatiser quelque solécisme trop usité et qui ne doit plus l'être.

Ces réunions ont eu lieu tous les samedis, du mois de novembre au mois de mai et même pendant les vacances. La fin de l'année académique seule a pu les interrompre. Je suis : les interrompre, car je sais bien que je retrouverai mes fidèles au retour. L'un d'eux me disait hier encore, avec un peu d'exagération bienveillante : « Voici l'été ; les samedis du samedi vont nous manquer. » Je répondis et sans exagération cette fois : « Elles me manqueront plus qu'à vous, peut-être les samedis du samedi. — Et voilà pourquoi mesdames et messieurs, j'appelle de tous mes vœux ce jour de novembre prochain où je pourrai vous dire : La séance continue. »

A la suite de la lecture de ces deux travaux littéraires, a eu lieu la collation des diplômes et certificats littéraires aux lauréats de l'année, qui sont : Mlle Clotilde Mathys, certificat littéraire avec distinction ; Mlle Mathys a remporté également le prix de \$25 en or donné par la Faculté des Arts ; Mlle Madeleine Thibaut, fille de l'honorable sénateur A. A. Thibaut, diplôme d'études littéraires, dans lequel le Frère François, des Frères de l'Instruction Chrétienne, le Frère Héraclius, de la même communauté, certificat littéraire avec distinction, et le Frère Anatole, simple certificat littéraire.

La soirée d'hier s'est terminée par une courte et très spirituelle allocution de Mgr Choquette. « J'ai joué réellement, ce soir, a déclaré Mgr Choquette, en entendant les deux rapports qui viennent de nous être lus. Ceci a évoqué dans son esprit, continue-t-il, de précieux souvenirs. Il se rappelle, en effet, avoir assisté, lors de ses voyages en Europe, à de semblables séances littéraires qui l'ont toujours vivement intéressé. Il félicite MM. les professeurs de leur beau dévouement. « La tâche, dit-il, est parfois bien dure, n'apporte pas toujours de grande satisfaction personnelle. Il y a chez eux, dans des, de l'enthousiasme, de la passion, pour assurer le succès de leur œuvre. »

Mgr Choquette n'est pas sans voir, cependant, dans la condition économique et sociale qui nous est faite en notre pays, un gros obstacle aux progrès des lettres et des arts. Et ceux qui se livrent quand même, ajoute-t-il, à la littérature et aux arts, malgré ces conditions défavorables, sont dignes de notre admiration. »

Montréal progresse tous les jours sous le rapport matériel, l'aisance règne de plus en plus dans nos familles. Eh bien, souhaite en terminant Mgr Choquette, pourquoi n'en profiterions-nous pas pour aller au développement plus complet des lettres et des arts ?

VENTE D'ANNIVERSAIRE

DE MEUBLES ET FOURNITURES EN GÉNÉRAL

Il y a un an aujourd'hui que nous avons ouvert ce magasin — Notre Devise SATISFACTION COMPLETE, GARANTIE ABSOLUE et PROMPTE LIVRAISON a présidé à toutes nos relations avec nos clients. Une connaissance parfaite des périodes françaises et anglaises ainsi que des ameublements de luxe a fait le succès de ce magasin. Nous avons constaté avec plaisir que le public a largement apprécié notre service, notre choix, la qualité de nos marchandises et nos prix raisonnables.

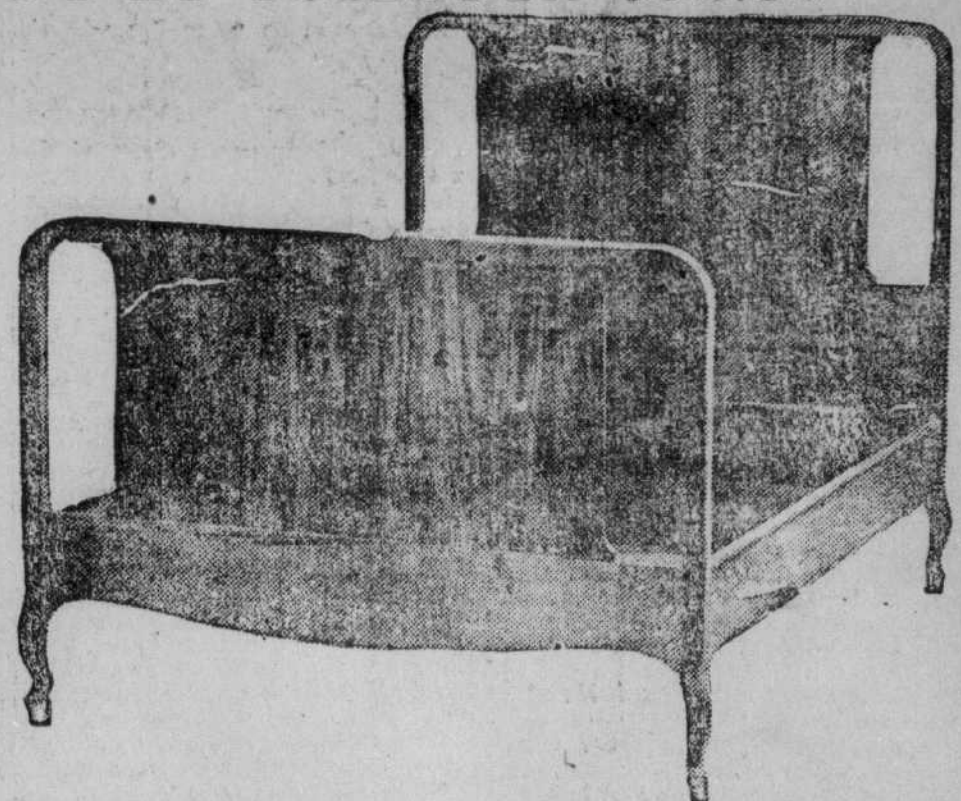


LIT, BUREAU, COMMODE ET TOILETTE \$92.50

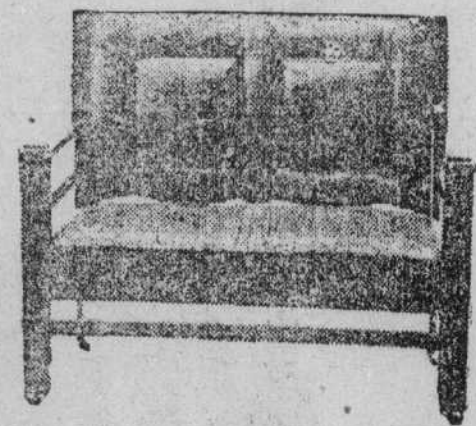
Les quatre meubles qui font partie de cet ameublement de chambre, sont faits de kyonyx figuré, le bois le plus en vogue.

Le lit est de grandeur double et ses panneaux sont particulièrement bien appareillés. Le bureau a les tiroirs complètement bombés ; il y a deux grands tiroirs et trois petits. La grandeur du dessus est de 42 pouces de large par 23 de profondeur. Le dessus du chiffonnier est de 32 pouces par 23 pouces. Cinq tiroirs spacieux tous bombés. La table de toilette a 36 pouces de large et a trois petits tiroirs. Les miroirs sont faits en trois formes ; ronde, serpentine ou fer à cheval. Miroirs de qualité supérieure. \$92.50

Les quatre morceaux
Cheval miroir pour appareiller le \$21.60
set



Sofa-Fauteuil Bercante, Chêne Fumé, Véritable Cuir \$36.85



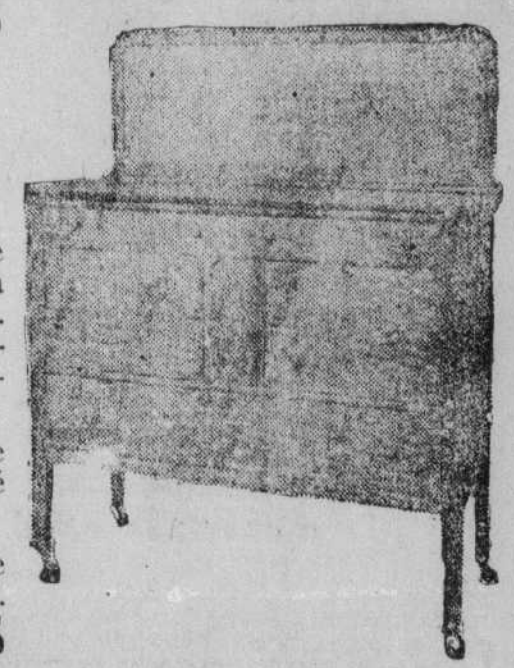
Vous pourriez difficilement trouver une valeur semblable à moins de quarante-cinq dollars. Cet ameublement a des montures très massives faites de chêne solide et finies fumé. Sièges à ressorts. Sièges et dossiers rembourrés en véritable cuir. Notre prix spécial pour cette vente \$32.65

Buffet-Table à Rallonges 5 Chaises un Fauteuil \$56.65

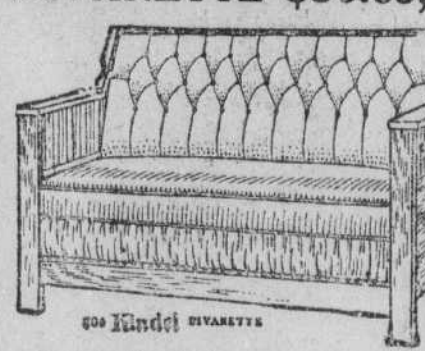
Le Buffet est fait de chêne solide (quart de chêne) fini doré. Le dessus a 48 pouces de large. Large miroir biseauté. Armoire spacieuse. Grand tiroir à nappes et deux tiroirs à coutellerie. Exactement tel que la vignette.

La table d'extension a un diamètre de 44 pouces et s'étend à six pieds. Monté sur piédestal octogonal.

Cinq chaises et un fauteuil faits de chêne solide et bourrés en véritable cuir. Sièges enboîtés. Prix pour \$56.65 les sept morceaux



DIVANETTE \$36.85,



Lits de Cuivre \$28.45

Nous vous offrons un choix de soixante-quinze lits en cuivre, fins combinés, brillants ou satinés. Potaux carrés ou continus. Tous les échantillons sont à un échantillon de 30 p. c. Les poteaux extérieurs du lit représenté par la vignette ont deux poteaux et les intercalaires un poteau. Il est fini combiné. Durant cette vente, il sera marqué au \$28.45 prix spécial de

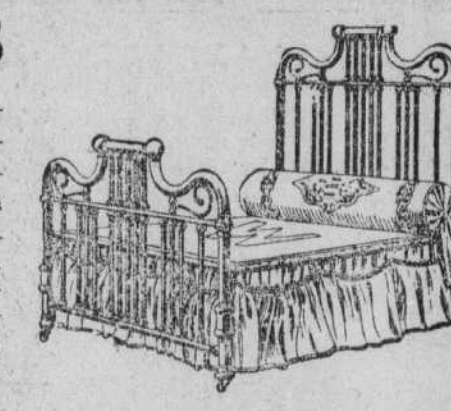
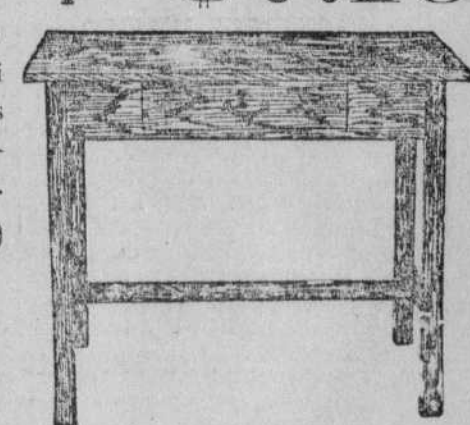


Table de Bibliothèque \$7.10

La table (telle que la vignette) est faite de chêne choisi et fini fumé ou doré ; elle a les poignées en bois. Tiroir spacieux. Grandeur 36 x 21 pces. Régulier \$12. Prix pour cette vente \$7.10



Leroux, Daignault & Brault, Limitée
TEL EST 6819 637-639 rue Ste-Catherine Est COIN BEAUDRY

SPECIALITE: Ameublements et fournitures pour églises, couvents, écoles, bureaux publics et privés.—Quotations sur demande.

FAITS-MONTREAL

ON CHERCHE LES AUTRES

LES VOLEURS QUI ACCOMPAGNAIENT PERRIN POUR LE VOL DE L'AVENUE PAPINEAU N'ONT PAS ENCORE ETE ARRETES.

UN AGENT DE POLICE EST ASSAILLI PAR DES GRECS, RUE CRAIG.—UN GARDIEN DE NUIT DISPARU.

George Famvos, propriétaire d'un restaurant au coin de l'avenue Papineau et de la rue Saint-Jérôme, près du Parc de Lorimier, est celui qui a tiré sur Lorenzo Perrin, ce jeune homme que l'agent Lalonde rencontra blessé, hier matin, près du marché Saint-Laurent.

Quelque temps après que Perrin eut été pansé à l'hôpital Général, un rapport était fait au poste de l'avenue Mont Royal, disant que le magasin de Famvos avait été cambriolé. Famvos était dans le magasin, au moment du vol, deux hommes le tenaient en joue tandis qu'un troisième vidait la caisse et s'emparait d'une somme de \$20. Leur coup accompli, le trio s'empressa de fuir en automobile. Famvos, qui avait des armes dans son magasin, tira 5 coups de revolver sur eux, mais la voiture n'arrêta pas et les bandits ne prirent pas le temps de riposter.

Perrin avait un doigt affreusement écorché, et il avait une éraflure à la poitrine. Contrairement à ce que nous disions, hier, le blessé dut demeurer sous les soins des médecins. Famvos s'est rendu à l'hôpital et il a parfaitement reconnu Perrin comme l'un des voleurs.

Les détectives Charette, Robillard, Mercier et Lafard, de la Sûreté municipale, recherchent les deux autres cambrioleurs. Jusqu'à présent, ils n'ont pu réussir, même à les identifier et Perrin refuse de parler.

UN JEHU BIENFAISANT.

Sans le prompt secours que lui porta un cocher de place, Georges Chaput, 704, de Montigny-est, l'agent Brunet aurait certainement été blessé gravement au cours d'une querelle entre Grecs, la nuit dernière, rue Craig.

Vers 1 heure 30 ce matin, trois Grecs se querellaient rue Craig, près de la rue Saint-Alexandre. L'agent Brunet qui passait par là, leur intimait l'ordre de se calmer. Tous trois tombèrent alors sur lui et ils allaient lui faire un mauvais parti lorsque Chaput arriva ; il sauta de son siège et à coups de fouet il fit lâcher prise aux trois assaillants. Deux réussirent à s'enfuir, mais un autre dut suivre l'agent au poste. Il a donné son nom, George Georgakos, 33 ans, venant de Trois-Rivières. Il comparait ce matin.

TRONE DISPARAITRAIENT.

AU CLUB DE LA REFORME

A l'assemblée annuelle du club de Réforme eut lieu l'élection des officiers pour 1914.

Le résultat obtenu a été : président, M. W. G. Mitchell ; 1^{er} vice-président, H. N. Brodeur ; 2^{ème} vice-président, H. R. McMaster, C.R., trésorier, Maxwell Murdoch ; secrétaires conjoints, M. W. F. Steedman et L. J. Primeau.

LES TAUX DU FRET

Le Board of Trade de Montréal et celui d'Ottawa rencontreront les commissaires des chemins de fer, le 17 courant, à Montréal, pour leur demander de faire réduire les taux du fret entre les deux villes.

Ils veulent revenir à l'ancienne échelle de tarif, récemment abolie par les compagnies.

SIR LOMER GOUIN ET LES FRERES

Québec, 7. — Les élèves de l'Académie Commerciale ont donné, hier soir, une soirée musicale en l'honneur de sir Lomer Gouin, M. F.-X. Mercier, le ténor canadien, était au programme et a chanté plusieurs morceaux choisis. Le premier ministre accompagné de quelques autres personnages, MM. les Frères de l'Académie, au cours de ses remarques, que le gouvernement fera toujours son possible pour les aider dans l'œuvre qu'ils poursuivent en faveur de l'éducation. On parle beaucoup de la création d'une école des Hautes Etudes Commerciales qui serait affiliée à l'Académie Commerciale.

L'ABOLITION DES POURBOIRES

LE SENATEUR DAVIS PROPOSE UNE LOI DEFENDANT SOUS PEINE D'AMENDE ET DE PRISON DE PAYER DEUX FOIS POUR UN MEME SERVICE.

Le sénat, 6 mai.

Ottawa, 7. — Au Sénat, hier, le sénateur Davis propose la seconde lecture d'un bill à l'effet de condamner à l'amende ou à l'emprisonnement ceux qui reçoivent, des pourboires ou en donnent, incluant dans cette sanction le patron, l'employé et la personne qui les donne. Il dit que ce bill est très important pour le peuple du Canada, vu que depuis quelques années, ce système de petite corruption est devenu intolérable et une nuisance. Il croit qu'il a l'approbation de 90 pour 100 du peuple du Canada qui est obligé, dans les restaurants, sur les chemins de fer, etc., de se soumettre à ce système pour obtenir l'accommodation pour laquelle il a déjà payé. Ce système a un effet démoralisateur sur les gens de bien, les porteurs et autres personnes qui devraient être au-dessus de ces choses. Les patrons devraient payer leurs serviteurs de façon à ce que le public ne soit pas obligé de le faire.

On estime que l'argent donné en pourboires aux Etats-Unis atteint la somme de \$80,000,000 et qu'au Canada le montant donné en pourboires est plus considérable qu'aucun autre pays. Le voyageur de commerce dépense en pourboires environ \$500 par année.

UNE INVASION DE 700 HINDOUS

(Service de la Presse Associée)

Victoria, C. A., 7. — Les fonctionnaires surveillent ici l'arrivée du « Komagata Maru », à bord duquel se trouveraient 700 Hindous. On entendit longtemps des doutes au sujet de la véracité de cette nouvelle, mais le nom du navire était inconnu, mais le « Shanghai Mercury », dans son numéro du 16 avril, annonce que 500 ou 600 Hindous se sont embarqués à bord du « Komagata Maru » pour la Colombie Anglaise.

L'ASSOCIATION DU BARREAU

Tous les membres du Barreau qui ont adhéré ou comptent adhérer à l'Association du Barreau Canadien se réuniront à l'Hôtel Windsor, chambre bleue demain le vendredi 8 mai à 9 heures du soir.

Le but de la réunion est la formation du groupe de la Province de Québec et l'organisation de la collaboration du Barreau de Montréal à l'œuvre de l'Association.

M. J. A. M. Aikins, C.R., M.P., président de l'Association, sera présent à l'assemblée.

MORT DE M. JULIEN CHABOT

(De notre correspondant)

Québec, 7. — M. Julien Chabot, ancien gérant de la compagnie Richelieu et Ontario et propriétaire de navires, est mort ce matin, à Lévis, à l'âge de 79 ans. M. Chabot était l'un des principaux citoyens de Lévis et fit partie pendant plusieurs années du conseil municipal. Il laisse cinq enfants dont deux, le R. P. Arthur et le R. Frère Julien sont chez les Trappistes d'Oka.

Nos lecteurs sont priés d'accorder de préférence leur clientèle aux fournisseurs qui annoncent dans le « Devoir ».

LA MARCHÉ SUR MEXICO

Les constitutionnalistes remportent d'importants avantages sur les fédéraux et resserrent leur cercle autour de la capitale.

VICTOIRES CONSTITUTIONNALISTES

Washington, 7. — On s'est peu occupé des affaires de médiation hier. L'intérêt sur cette question renaitra le 18 mai prochain, alors que les médiateurs et les représentants de Huerta et des Etats-Unis se rencontreront à Niagara Falls, Ontario.

Les constitutionnalistes ont appris que les leurs ont remporté de brillantes victoires, près de San Luis Potosi et en d'autres endroits, au sud de Saltillo. A Saltillo même se livre une grande bataille.

Les victoires des constitutionnalistes ont été apprises par Carranza lui-même à Raphaël Subarao, ministre de l'Intérieur dans le ministère constitutionnaliste.

Les dépêches de Carranza font voir qu'il se poursuit trois campagnes simultanées, à une distance de trois cents milles de Mexico.

Le général Obregon, avec 15,000 hommes, après avoir capturé tout le territoire qui s'étend de la Côte du Pacifique à la ville de Mazatlan, assiège la ville lui-même et menace la ville de Mexico, du côté de l'ouest.

Une autre division, rapporte Carranza, a livré une bataille à Penasco, près de San Luis Potosi, à trois cents milles de Mexico. Après la prise de Tampico, c'est-à-dire dans quelques semaines, environ, les rebelles s'avanceraient sur Mexico par trois côtés à la fois.

La défaite des fédéraux à Mazatlan est confirmée par le rapport de l'amiral Howard, qui déclare que les rebelles et les fédéraux se livrent une grande bataille sur mer et sur terre à Mazatlan.

Le ministère d'Etat a autorisé le général Funston à élendre ses lignes, à Vera-Cruz, de manière à s'assurer la défense de la ville, sans toutefois, entreprendre aucune opération agressive.

Le général Funston déclare qu'il ne sait rien des mouvements des fédéraux, sous le commandement du général Maas.

L'amiral Mayo n'ajoute pas foi aux rapports qui veulent que les fédéraux et les constitutionnalistes se soient unis pour marcher contre Vera-Cruz.

Au Congrès, la question mexicaine a donné lieu à un vif débat, lorsqu'on a étudié la résolution de M. Lippitt, de Rhode-Island, demandant au président s'il a l'intention de faire nommer Villa président du Mexique.

Les médiateurs d'Amérique du Sud ont terminé leurs préparatifs des conférences qui seront tenues à Niagara Falls. Les quartiers généraux des médiateurs seront établis dans un des principaux hôtels de Niagara. Les médiateurs, leurs secrétaires et les sténographes formeront un groupe d'environ quinze personnes. Ils partiront d'ici le 14 mai.

LA MARCHÉ SUR MEXICO

Vera-Cruz, 7. — Les représentants de Huerta aux conférences de Niagara Falls, Canada, partiront de Mexico dans quelques jours. Ils se rendront par bateau à Puerto Mexico; puis monteront sur un train particulier.

On rapporte que Huerta a déclaré: "Il n'y a aucune raison pour les étrangers de quitter Mexico, cependant ceux qui voudront partir se-

ront protégés." Sir Lionel Carden s'est dévoué pour faciliter le départ des Américains, et leur a été d'un grand secours.

Un fonctionnaire de chemin de fer prétend qu'après le départ des 600 Américains hier, il restera encore à Mexico deux mille ou deux mille cinq cents Américains. Plusieurs de ces Américains sont venus à Mexico des environs. Aucun Américain n'a été tué, ni même blessé, lors des troubles qui ont eu lieu à Mexico.

Depuis que les nouvelles véridiques sur l'occupation de Vera-Cruz sont parvenues à Mexico, la capitale a été tranquille, et personne n'a été molesté.

L'approvisionnement d'eau et de gaz à Mexico est parfait et, contrairement à ce qu'on a dit, aucune tentative n'a été faite contre la grande manufacture de Maxaca qui fournit la lumière et l'énergie électrique à Mexico.

D'après ce que rapportent les réfugiés, Francisco Villa est à Monterrey et on ne croit pas qu'il parte pour le Sud bientôt.

Des centaines de Mexicains, craignant l'armée de Villa ou de Zapata, quittent la capitale et se rendent à Vera-Cruz. A moins qu'on n'exagère sur cette crainte de Villa, Vera-Cruz sera bientôt envahie par les Mexicains, et le général Funston se trouvera en face d'un nouveau problème.

Plusieurs Mexicains qui se sont réfugiés à Vera-Cruz ont été parisiens de Huerta et de son gouvernement. La plupart, cependant, ne sont que des commerçants avec leur famille, qui espèrent en un changement de régime.

Plusieurs de ces Mexicains réfugiés à Vera-Cruz ont été chassés de chez eux par les rebelles. Ils déclarent avoir été témoins de scènes atroces, et qu'ils ne veulent plus revenir. Ils ajoutent que Villa aura pour lui et Zapata, et des milliers de gens de la basse classe à Mexico.

Villa aurait dressé une liste des noms de ceux qu'il fera exécuter s'il entre dans la capitale; de son côté, Zapata a déclaré souventes fois qu'il exécutera Huerta, sa famille et des centaines de ses partisans. Zapata fit même annoncer à Mexico que s'il entra dans la capitale, il ferait dresser la guillotine en face du Palais National et que les têtes des plus aristocrates tomberaient par centaines.

IL DÉFAIT LES FÉDÉRAUX

El Paso, 7. — Le général Pablo Gonzales, commandant rebelle, qui s'empara de Monterey, a rencontré et défait les Fédéraux, à Saltillo, le 4 mai dernier.

LE "TEMPS" ET LES ETATS-UNIS

Paris, 7. — Le "Temps" publiait hier un article fort élogieux à l'adresse des Etats-Unis. Le grand journal parisien félicite les Etats-Unis d'avoir accepté la médiation au sujet des affaires du Mexique.

"Le Temps" se dit heureux de voir que bientôt la clause du pavillon sera abolie. Enfin, il se réjouit du traité intervenu entre les Etats-Unis et la Colombie, traité qui règle la question du Canal de Panama. "C'est la politique, dit "Le Temps", mérite la confiance et l'approbation du monde civilisé. Le Mexique nuit à sa cause, par les ambitions de ses chefs rivaux."

POLITIQUE ETRANGERE

ANGLETERRE

ON BLOQUERAIT LE HOME RULE

LES UNIONISTES AURAIENT

L'INTENTION DE LAISSER PASSER LA MESURE A LA CHAMBRE DES COMMUNES MAIS DE LA FAIRE AVORTER A LA CHAMBRE DES LORDS.

Londres, 7. — Quel que soit le résultat des pourparlers actuels entre les chefs des deux partis, il paraît certain que l'opposition refusera de contribuer à l'adoption du Home Rule. Les unionistes ont l'intention de laisser adopter le bill du Home Rule par la Chambre des Communes et de le faire rejeter par la Chambre des Lords, lors de la seconde lecture. L'on croit que les libéraux attendent à la fin de la session afin de donner au bill force de loi en lui faisant apposer la signature royale. Ils espèrent que dans l'intervalle l'Ulster se calmera. Combien de temps l'Ulster restera-t-il spectateur paisible de tout ce qui se passe? La "Westminster Gazette" dit qu'il est possible qu'il y ait une session d'automne et que les libéraux prennent toute la responsabilité du bill. Elle formule le vœu que les libéraux fassent franchir au bill toutes les étapes et le plus tôt possible.

Robert Verburgh, député conservateur irlandais, de Chester, suggère le projet d'une convention semblable à la convention qui élaborait la constitution américaine et à laquelle tous les Irlandais prendraient part. Ils soumettraient le résultat de leurs délibérations à une conférence de tous les représentants du Royaume-Uni, chargés de donner une constitution à l'Irlande.

M. Philippe Snowden, député ouvrier, reproche au gouvernement son impuissance à punir les importateurs d'armes dans l'Ulster.

Les ministres se sont réunis hier pour élaborer le programme de la session. On croit que les ministres ont décidé de ne pas convoquer le parlement pour une session d'automne.

Le "Daily Mail" a présenté au roi une pétition de 300,000 signatures, lui demandant de ne pas signer le bill du Home Rule avant les élec-

tions. Cependant la perspective d'élections générales s'éloigne de plus en plus. Tout dépendra de l'attitude de l'Ulster, qui s'agitait probablement de moins de recevoir satisfaction. L'idée d'une union fédérative gagne de plus en plus de terrain. 70 députés libéraux et 60 députés conservateurs ont signé une pétition réclamant une union fédérative avec l'exclusion de l'Ulster.

M. REDMOND NE VEUT PAS DE COMPROMIS

Londres, 7. — John Redmond, le chef nationaliste irlandais, a dit-on, repoussé tout compromis sur la question du Home Rule, jusqu'à ce que le bill soit soumis à la Chambre des Lords.

Hier, M. Redmond a eu une longue entrevue avec M. Asquith. Afin de se ménager M. Redmond, le gouvernement a décidé de hâter la troisième lecture du bill à la Chambre des Communes. On croit que cette troisième lecture aura lieu dans une couple de semaines.

Le bill du Home Rule aura dès lors force de loi, et tout compromis qui pourrait survenir sera proposé comme amendement à la loi.

PAS DE CHANCE POUR LES FEMMES

LE BILL SUR LE SUFFRAGE DES FEMMES EST REJETE PAR LA CHAMBRE DES LORDS.

Londres, 7. — Le bill accordant le suffrage aux femmes a été rejeté hier soir, à la Chambre haute, par un vote de 104 à 60. Le baron Courtney, le comte Lytton et le baron Wills ont voté en faveur du bill, mais les discours en faveur du bill, le baron Wardlaw, le marquis de Crewe et le vicomte St. Aldwyn parlèrent contre. Le vicomte St. Aldwyn dit que l'on invoquait en faveur du bill les bons résultats que semblait mesurer donner aux Etats-Unis. La situation est tout autre en Angleterre, car tandis qu'aux Etats-Unis les hommes forment la majorité, en Angleterre ils sont en minorité. Il ne veut pas que les destinées de l'Empire soient confiées à des femmes. Votèrent pour le bill, le vicomte Morley et les évêques de Cantorbury de Londres, de Hereford, de Bangor et de St. Asaph. Votèrent contre le marquis de Lansdowne, le vicomte Escher, le comte de Salisbury, le comte de Salisbury et le duc de Northumberland.

Le "Daily Mail" a présenté au roi une pétition de 300,000 signatures, lui demandant de ne pas signer le bill du Home Rule avant les élec-



LE TRAMWAY ET LA VILLE

M. LE MAIRE MARTIN A EU UNE IMPORTANTE CONVERSATION AVEC M. E. A. ROBERT ET M. J. L. PERRON HIER APRES-MIDI.

Ainsi que le "Devoir" était le seul à l'annoncer hier après-midi, M. le maire Martin a eu vers les cinq heures, une conférence avec le Montreal Tramways, représenté par M. E. A. Robert, le président, et M. J. L. Perron, l'avocat de la compagnie. La conversation s'est faite à huis-clos, dans le cabinet du maire, et a duré plus d'une heure. On a cependant dit qu'une nouvelle proposition avait été soumise et que les intéressés avaient manifesté l'intention réelle de régler au plus tôt cette question.

M. Robert et Perron en arrivant à l'hôtel de ville, croiseront dans le corridor l'adversaire déclaré du Tramway, M. McDonald; un moment les visiteurs, à ce moment les visiteurs hésiteront, mais bientôt M. Perron alla tendre la main à M. McDonald, et M. Robert en fit autant. Etait-ce le serment de main qui précède toujours le duel?

MM. Perron et Robert entrèrent, et M. McDonald, pour ne pas être indiscret, fila vers son cabinet; il y était à peine entré qu'un message venait réquérir sa présence ainsi que celle de ses collègues: MM. Hébert, Côté et Ainey, chez le maire.

Tous étaient réunis, un instant après, chez Son Honneur.

Au sortir, M. McDonald déclara que l'on n'avait traité aucunement de façon officielle; on avait tout simplement discuté l'opportunité de reprendre le plus tôt possible, les négociations interrompues par les élections.

Aucune autre date de réunion n'a été fixée. Celle d'hier, comme nous l'annoncions, était due à l'initiative du maire uniquement.

LES TRAVAUX DANS LE PORT

Les grands travaux du port de Montréal battent leur plein et des milliers d'hommes sont employés au déchargement des nombreux navires et à la construction des nouveaux quais.

Le travail principal se fait cependant au quai Victoria, dont les vieux rebords en bois sont remplacés par du ciment. Un nouveau quai, long de 1800 pieds, sera aussi construit cette année.

De nombreux dragages remplissent l'espace vacant laissé entre la côte et la cale-sèche de la compagnie Canadian Vickers.

Les commissaires du port sont aidés dans l'expédition rapide de leur programme par le fait que, cette année, contrairement à l'an dernier, il y a une grande facilité pour recruter la main-d'oeuvre.

SUR LE LAC SAINT-LOUIS

On a fini de poser les bouées sur le lac Saint-Louis et le service de pilotage est maintenant parfait.

SAGE DECISION

Les commissaires du port ont ordonné à la police de ne pas endurer dans le port ni sur les quais les nombreux sans-travail et les vagabonds qui passent les journées à retarder le travail des débardeurs ou de autres employés.

Ces gens sont une nuisance et souvent ils deviennent victimes d'accidents mortels ou de noyades.

SUR LA RIVIERE SAINT-MARIE.

Sault Sainte-Marie, Mich., 7. — La commission conjointe internationale vient d'acquiescer à la demande de la Michigan Northern Power Co. et de l'Algoma Steel Corporation, lesquelles compagnies veulent ériger deux puissantes usines pour régulariser le niveau de l'eau dans la rivière Sainte-Marie.

TRIBUNAUX CIVILS

M. Armand Larose, bourgeois, de Montréal, par l'entremise de Me Léon Garneau, C.R., a présenté une requête en cour de Pratique, hier midi, demandant l'émission d'un bref de contestation contre le commissaire Joseph Ainey. La requête a été accordée et le bref émis et signifié par un huissier à l'intimé, hier après-midi. Le requérant allègue corruption et manœuvres frauduleuses.

LE TONNAGE DE L'U. S. STEEL

New-York, 7. — La Steel Corporation rendra public son bilan mensuel de tonnage non expédié, samedi. On croit que les commandes non remplies s'élèveront aux environs de 4,350,000 tonnes qui représentent une diminution d'un peu près 350,000 tonnes de nouvelles commandes d'avril.

LE TRIBUNAL D'ARBITRAGE

IL AJOURNE HIER SES SEANCES A WASHINGTON POUR LES REPRENDRE A PARIS EN JUILLET.

Washington, 7. — Le tribunal d'arbitrage Anglo-américain qui siège ici depuis plusieurs mois, s'est ajourné hier. Il se réunira à Paris en juillet prochain. Quelques causes n'ont pas été étudiées et ont été renvoyées au mois de janvier prochain.

Une douzaine de décisions ont été rendues par le tribunal, mais aucune d'elles ne comporte un point de droit international nouveau.

Dans la cause de Frederick Gering contre le gouvernement canadien, le tribunal a confirmé la convention intervenue entre le Canada et le propriétaire de la goélette de pêche.

La compagnie Great Northwestern a obtenu une indemnité de \$827 pour la rupture d'un de ses câbles devant Québec par un navire américain.

Les Etats-Unis ont été condamnés à \$5,000 de dommages et aux intérêts de cette somme pendant 93 ans, pour avoir illégalement saisi, le 5 juin 1812, un navire anglais alors que la guerre entre les deux pays n'était pas encore déclarée.

Les Etats-Unis ont encore été condamnés à payer au gouvernement canadien la somme de \$1,933, par suite de la collision de la Canadienne et du Yankee, dans le fleuve Saint-Laurent, en 1907.

Des gabarres américains ayant endommagé un houilleur anglais durant une grosse mer, dans la baie de Manille, en 1901, les Etats-Unis ont été condamnés également à payer au gouvernement anglais \$49 louis plus les intérêts de cette somme au taux de 4 pour cent.

Dans le cas de Mlle Cadenhead, tuée accidentellement par une sentinelle américaine, au moment où elle tirait sur un fuyard près de Fort Brady, Michigan, la commission, bien que déclinant de toute responsabilité nationale, le gouvernement des Etats-Unis, a cependant exprimé le désir qu'elle considérât favorablement le paiement d'une indemnité à la famille de la victime.

AU BOARD OF TRADE

Le "Board of Trade" de Montréal a eu son assemblée régulière hier après-midi. Plusieurs orateurs ont exprimé la satisfaction qu'ils éprouvent à voir le gouvernement fédéral adapter en son entier le bill des pilotes.

Le passage de cette loi abolira en partie la Corporation des Pilotes à Québec et dans le golfe.

On a lu une lettre du ministre de la Marine et des Pêcheries, accusant réception de la requête du Board of Trade de la rive sud, demandant la construction de quais pour protéger les rivières du sud contre les inondations.

Le Board of Trade donnera aussi son concours au comité organisateur du centenaire Cartier et fera tout en son pouvoir pour aider au succès des fêtes du 7 septembre prochain.

Plusieurs nouveaux membres furent admis dans l'Association hier soir. Ce sont: MM. Hugh G. Davidson, de la Cie Thornton, Davidson; A. A. McKergow, de la Cie A. A. Ayer, Liée; Chas. F. Notman, de Wm. Notman & Sons; et Albert Brooks, de Sir John Jackson (Canada) Limited.

COMMISSION DES INCENDIES

Une cause intéressante s'est déroulée, hier, à la commission des incendies. Dans l'enquête sur le feu qui a ravagé le restaurant d'un nommé Noah Skidmore, 108, rue Haldy, il a été découvert que le sinistré avait en sa possession des polices d'assurance au montant de \$850, alors qu'il n'avait en stock que pour \$250 de marchandises.

M. Skidmore a dit au commissaire Ritchie que si les compagnies d'assurance voulaient l'assurer, après tout, c'était bien leur affaire.

AUTRE ENQUETE

L'incendie qui a détruit la maison de M. Louis Riopel, 568, Henri Julien, a été allumé par du soufre qu'on faisait brûler pour désinfecter le logis.

UN CONGRES PROTESTANT

Londres, 7. — Le Canada était largement représenté hier au congrès de la "Colonial and Continental Church Society". Le principal orateur fut l'évêque Stringer, du Yukon. Il invita les aspirants ministres à venir au Canada et à s'instruire dans les collèges du Dominion. M. Joynton Hicks, M.P., qui présidait la réunion, fit allusion aux services que la société peut rendre dans l'Empire et dit qu'il fallait évangéliser ses compatriotes avant de songer à la conversion des sauvages.

C'EST UN CANARD.....

Londres, 7. — Tous les intéressés nient la nouvelle du mariage de lady Scott, la veuve de l'explorateur, avec sir James Barrie ou avec l'un des membres de l'expédition dirigée par lui le capitaine Scott. Sir Barrie manifeste sa surprise et dit qu'il recevait la première nouvelle de sa bonne fortune.

ILS REVIENTENT DE VOYAGE

Londres, 7. — Le prince et la princesse de Gonaught, après une visite à Sidmouth, Devonshire, sont revenus à leur demeure de la rue Mount.

Pour avoir une Peau Douce et Saine

Servez-vous de savon Baby's Own. C'est le meilleur pour le bébé, le meilleur aussi pour vous.



ALBERT SOAPS, LIMITED
MONTREAL

Baby's Own Soap

Des huiles absolument pures, parfumées par des extraits de fleurs qui agissent sur la peau, font du Baby's Own le meilleur savon pour la toilette et les soins du bébé. Son parfum et la mousse crémeuse qu'il produit font les délices de tous

Au Magasin Goodwins

Écoulement de toutes les mardnandises du printemps

Nous commencerons, le vendredi, 8 Mai, et nous continuerons durant une semaine, le grand ménage du printemps. Il faut que toutes les marchandises de la saison disparaissent.

Il est inutile, croyons-nous de les décrire en détail. Nous en avons parlé maintes fois, et tous ceux qui les ont vues ont su les apprécier.

Qui n'a admiré, par exemple, nos robes, nos manteaux, nos costumes, nos chapeaux, portant tous le cachet du chic, du nouveau et de l'élégance ?...

Ces belles choses seront vendues avec des rabais considérables.

Les prix seront des surprises, mais des surprises charmantes.

VENDREDI : Ecoulement des marchandises les moins dispendieuses.

SAMEDI MATIN : Articles confectionnés.

LUNDI : Occasions de luxe.

Les ventes de Mardi, Mercredi et Jeudi seront annoncées ultérieurement.

Venez donc chaque jour, convaincus que, chaque jour, vous trouverez avantage, bénéfice et profit.



ITALO-CANADIAN PROGRESSIVE POLITICAL CLUB

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-deuxième jour d'avril 1914, constituant en corporation MM. Gonzague Savard, lieutenant de police, Ludovic Tancrède, restaurateur, Jean-Baptiste Ponette, agent général, Louis Balsamo, tailleur, Jérôme Internoscia, avocat, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Former un club dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de développement pour le corps, avec le droit d'admettre des membres honoraires qui pourront jouir de l'hospitalité du club en se conformant aux règlements qui seront prescrits par le bureau de direction et sans être obligés de souscrire au capital-actions de la compagnie.

A l'effet de pouvoir fonctionner comme club, les requérants, ensemble avec d'autres personnes qui souscriront au capital-actions, ou seront à leur choix simplement membres honoraires de cette compagnie, ont obtenu à titre fin que de droit l'assentiment et l'autorisation du conseil municipal du lieu de leur domicile, tel que prouvé par la copie ci-jointe d'une résolution adoptée par le conseil de ville de Montréal, à sa séance tenue le 9 mars courant 1914, sous le nom de "Italo-Canadian Progressive Political Club", avec un fonds social de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en mille (1000) actions de dix piastres (\$10.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-deuxième jour d'avril 1914.

G. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province,
JEROME INTERNOSCIA,
Procureurs de l'Italo-Canadian Progressive Political Club.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 3103.—Assaf Shouker, connu; Salome Shouker, femme séparée de biens de Salim Sahani, marchand, et ce dernier pour autoriser son épouse aux fins des présentes; et Abraham Sahani marchand, en sa qualité de tuteur d'Armand Shouker, enfant mineur, tous de la cité et du district de Montréal, demandeurs, vs. K. Shouker, tuteur de la Cité et du district de Montréal, mais maintenant de Syrie, défendeur, et Canadian Bank of Commerce, corps politique et incorporé, ayant son bureau-chef et sa place d'affaires dans la Cité de Toronto, Province d'Ontario et sa principale place d'affaires pour la Province de Québec, dans la cité et district de Montréal, mis-en-cause. Il est ordonné au défendeur Kall Shouker, de comparaitre dans le mois. T. DEPATIE, député-protonotaire.

Montréal, 1er jour de mai 1914.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 428.—IN RE: SUCCESSION JOHN E. MARKER. Avis est par les présentes donné que par un jugement de cette Honorable Cour, le J. J. Herbert Meade, de la Cité de Westmount, a été ce jour nommé curateur à la succession vacante de feu John E. Marker, en son vivant de la Cité de Montréal, pour toutes fins légales, et toutes les personnes ayant des réclamations à faire contre la dite succession sont priées de ne les adresser dans les quinze jours de la date de cet avis. J. H. MEADE, curateur. G. L. ALEXANDER, procureur.

Montréal, 4 mai 1914.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No. 428.—IN RE: Emile Lenoir, épouse commune, en biens d'Armand Aubry, menuisier, de la cité et du district de Montréal, et d'Armand Aubry, menuisier, de la cité et du district de Montréal, mis-en-cause. Une action en séparation de biens a été intentée contre le défendeur.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

L'EDITION du milieu de l'été de l'Almanach des Adresses du Téléphone

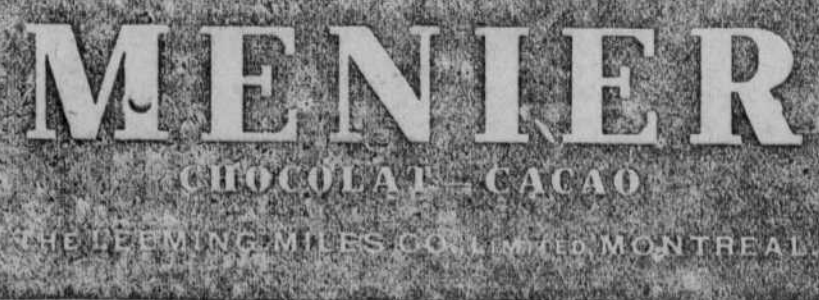
pour Montréal est présentement sous composition, et la copie sera terminée

LE 11 MAI

Les abonnés qui désirent faire quelque changement devraient nous en avertir immédiatement.

R. F. JONES,
Gérant.

La Cie. Canadienne du Téléphone Bell.



LE DOCTEUR BOUSQUET

des Hôpitaux de Paris.
MEDECIN DE L'HOTEL-DIEU ET CHEF DE SERVICE A L'INSTITUT BRUCHES, POUR LES
Maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge
REEDUCATION AUDITIVE (TRAITEMENT DE LA SURDITE)
Méthode Electrophonétique
CONSULTATIONS 2 A 5 HRS.
et sur rendez-vous. 26 SHERBROOKE OUEST.
Tél. Bell: 4575 Est.

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Faites le tour du monde, et partout vous entendrez les femmes dire que la présence d'un homme à la maison y complice et y augmente le travail étrangement: qu'il disparaisse une semaine, c'est un repos, un congé: il semble qu'il n'y ait plus rien à faire! Toutes ces remarques se résument dans celle-ci: Qu'il est assez difficile de vivre paisiblement avec les hommes: ils sont exigeants, égoïstes, si préoccupés de leurs affaires qu'ils n'ont aucune notion de ce qu'ils demandent aux femmes de temps et d'attention.

Voilà ce que presque toutes les femmes disent: se demandent-elles parfois, si c'est toujours bien facile de vivre avec elles? Voilà deux grosses questions qui n'en font qu'une et sur laquelle quelques réflexions jetteraient peut-être un peu de lumière.

Dans la lutte pour la vie, l'homme est habitué à chercher inlassablement son propre intérêt et à batailler pour faire triompher son opinion; cela le prépare mal à déguiser ses impressions et à réprimer ses exigences chez lui où il se sent le maître.

Aussi la vie avec lui ne peut-être facile, que si sa maison lui plaît, et s'il approuve ce qu'on fait pour lui, depuis le dîner qu'on lui sert jusqu'aux sourires qu'on lui dispense.

Ce qui revient à dire, me crient les femmes indignées, qu'il ne sera aimable et facile que si nous sommes parfaites! A peu de choses près, c'est cela! Et je ne vois là rien d'impossible à atteindre, car la perfection dont il s'agit n'est pas la vertu transcendante réservée aux saints mais l'exercice de la bonté et de la finesse féminines dont tant de femmes ont des trésors en réserve. L'homme raisonnable ne demande en somme que d'avoir la paix chez lui, de ne pas dépenser plus qu'il ne gagne et de jouir matériellement de l'argent qu'il confie à sa femme pour les dépenses familiales.

Les femmes sont-elles bien préparées à rencontrer ces trois demandes si justes? Si elles le sont, la vie devient facile et douce. Si elles ne le sont pas, il est possible que deux bonheurs soient brisés avant que l'accord se soit fait.

Quand j'entends parler d'un couple heureux, je sais qu'il y a de fortes et de bonnes qualités chez l'un et chez l'autre.

Les belles choses de ce monde ne s'obtiennent pas sans effort: vivre en paix et heureux avec un autre, c'est très beau: ne nous étions pas si c'est un peu difficile! Il y faut l'effort patient, le sacrifice de soi, la réflexion, la volonté constante d'être agréable à l'autre. Quelques-uns ont ce don, mais comme pour le génie, ce sont des êtres exceptionnels. En général il faut apprendre l'art de vivre bien avec les autres; on y arrive après l'avoir gagné, mais n'oublions pas que le résultat en vaut la peine puisque c'est notre bonheur qui s'assure avec celui de l'autre.

Je ne vous apprends rien, n'est-ce pas, en vous disant que pour s'entendre et vivre heureusement ensemble, il ne suffit pas de s'aimer, il faut se comprendre.

Comprendre un être humain, pénétrer le mystère de cette âme qui ne se connaît peut-être pas elle-même, n'avez pas croire que c'est tout simple! Nous sommes aussi maladroits à nous exprimer qu'à deviner les autres! Nous sommes à la merci du hasard, de nos nerfs, de nos intentions secrètes, et il est si rare que nous nous sentions assez en confiance pour parler en toute sincérité, qu'il n'est pas étonnant, étant donnée notre légèreté, que nous jugions inexactement et injustement ceux avec qui nous vivons. Dans ce cas plus d'entente possible.

A tous les malentendus il n'y a qu'un remède: essayer de se comprendre, sans parti-pris, sans préjugés, sans arrière-pensée, mais honnêtement et loyalement.

FADETTE.

Cinq minutes de philosophie

Etre responsable, c'est pouvoir rendre compte de ses actions. On ne peut répondre que de ce qu'on a bien voulu faire; on est responsable dans la mesure où on est libre.

La liberté est la condition, le principe même de la responsabilité. On est responsable de sa laideur morale, on n'est pas responsable de sa laideur physique.

Tout cela paraît très clair, mais voici que dans la pratique, nous allons nous heurter à des difficultés. Il suit de tout cela, vont nous objecter plusieurs philosophes, que nous ne serions jamais responsables. Où y a-t-il un acte entièrement libre? Un acte qui échappe à une suggestion du dedans ou du dehors? Voici un paresseux: vous allez dire qu'il prépare son avenir, que s'il gâte sa vie, il n'aura que ce qu'il mérite, qu'il sera le responsable et le puni. Quelle erreur! Ce pauvre diable est tout simplement un ralenti de la nutrition, ni plus ni moins. Par exemple, va-t-on objecter, un voleur est bien responsable?

Vous le dites, mais des médecins

vont nous démontrer qu'il n'est qu'un malheureux atteint d'une manie toute spéciale. Et ainsi de suite.

Eh puis, ce n'est vraiment pas la peine d'aller si loin chercher des exemples: on n'a qu'à examiner soi-même! On est toujours victime de quelque chose, victime de ses habitudes, victime de ses tendances, victime de son caractère. Et vous voulez faire croire à un individu colérique qu'il est responsable des choses qu'il casse? Mais il va vous dire qu'il est victime de ses nerfs et que "c'est plus fort que lui!"

Eh oui! C'est plus fort que lui, mais ce dont il est responsable, c'est d'être devenu le plus faible. Il ne faut pas croire que la liberté soit en nous comme un pouvoir magique, indépendant de tout ce que nous avons cultivé dans notre conscience, un pouvoir très autocrate, supérieur à notre caractère personnel. Notre liberté est l'expression de ce que nous sommes, elle vaut ce que nous valons, elle est ce que nous l'avons faite, et de cela nous sommes bien responsables.

Et voilà déjà un principe de solution. En eux-mêmes, les actes accomplis sous l'empire de la passion sont moins libres et nous en sommes moins responsables. Mais c'est bien nous qui avons peu à peu créé l'habi-

AVANT LA NUIT

La vieille horloge bat dans la chambre prochaine:
C'est comme un cœur fiévreux qui saute dans le mur...
Parfois l'heure, à grand bruit de poulie et de chaîne,
Fait gémir au plafond les solives de chêne;
Dans les carreaux recule et s'efface l'azur.

Le vent plus frais du soir a poussé la fenêtre
Où l'étoile s'allume au loin dans le ciel vert;
La désolation de l'Occident pénètre
Dans la maison qui meurt de tristesse; et peut-être
Son âme va s'enfuir par le battant ouvert.

Sa grande âme innombrable inquiète ou sereine,
L'âme éparse à jamais sous le toit familier
De ceux qui, tour à tour, loin de la foule humaine,
Ont fait un doux refuge, à leur joie, à leur peine,
Entre les mêmes murs, près du même foyer;

L'âme de la maison qui flotte dans l'air sombre,
Qui rit joyeuse aux feux de l'âtre rouge et noir,
Qui danse à l'aube avec les atomes sans nombre,
Qui fait craquer, quand vient la nuit, dans les coins d'ombre,
Les meubles fatigués de silence et de soir....

FERNAND GREGH.

tude mauvaise; il est donc très juste que nous soyons responsables de tout ce que va produire ce "mécanisme intérieur" que nous avons créé. Nous sommes souvent les victimes de notre caractère, mais nous sommes les auteurs responsables de la manière dont notre caractère s'est développé.

Si la liberté est le principe de la responsabilité, il s'en suit que tout ce qui diminue la liberté diminue aussi la responsabilité.

Une des conditions essentielles de la liberté est la connaissance du bien et du mal, d'où, tout ce qui diminue la connaissance, fait, dans les mêmes proportions, varier la responsabilité.

Il faut donc conclure qu'on est responsable des choses qui dépendent de la volonté, et qu'on est responsable dans la mesure où la volonté peut agir.

Bien souvent, on cherche à atténuer sa responsabilité par de bien pieuses excuses: "Je l'ai fait malgré moi", "si j'avais su", et on oublie qu'on a d'abord le devoir d'étudier les conséquences fatales de ses actes, de lutter contre les mauvaises habitudes qui enchaînent la liberté, que justement, le premier devoir est d'agir avec réflexion, de se préparer à agir en toute liberté.

Tout se tient dans une vie; si on ne prend l'habitude de se dominer, de triompher de soi, si par une gymnastique souvent répétée de la volonté, on ne se prépare pas aux triomphes nécessaires, on peut être sûr d'être, au moment décisif, victime de terribles défaites; on n'en sera pas moins responsable: responsable d'avoir laissé s'anémier sa volonté, responsable aussi d'avoir oublié qu'un perpétuel esclavage ne peut devenir subitement un victorieux.

C. MANO.

LES EXCÈS DE LA MODE

Les dépêches mentionnaient récemment la constitution de ligues contre les excès de la mode en France et en Belgique.

La ligue belge est l'oeuvre des Fraternités féminines de Belgique. Elle vient de lancer un manifeste qui peut paraître intrinsèque à première vue, mais qui s'inspire de la plus belle conception de la dignité humaine et qui vise à l'action efficace.

Les membres de la ligue s'engagent par exemple à prendre un soin extrême de la modestie et de la décence dans leur habillement, ornement principal de la femme catholique, et elles ne se permettront jamais, pour n'importe quel motif, d'admettre dans leur vêtement la moindre chose qui s'oppose à ces vertus, se souvenant toujours que c'est à Dieu et non pas au monde qu'elles auront à rendre compte de leurs actions.

Elles aimeront aussi la simplicité, ayant en horreur les excès de luxe, et elles se contenteront de s'habil-

ler en rapport avec la condition d'existence où Dieu les a placées, sans chercher des prétextes pour s'orner de parures inutiles.

Quand elle vont à l'église, et surtout quand elles s'approchent des sacrements, qu'elles s'habillent sans recherche, sachant que dans la maison de Dieu toute pompe mondaine est défendue. Que les mères chrétiennes habillent leurs filles de telle sorte qu'agenouillées ou assises, celles-ci ne soient pour personne une occasion de scandale.

Elles s'interdiront même quelques objets de luxe pour en consacrer le prix aux pauvres.

Elles s'entendront aussi pour ne pas se fournir dans les magasins aux étalages trop suggestifs.

Au Canada aussi, la mode a ses excès, et peut-être encore plus graves que de l'autre côté.

Un grand nombre de femmes les déplorent. Peut-être voudraient-elles imiter l'exemple de leurs sœurs belges et françaises. Outre qu'elles donneraient un bel exemple de sages indépendance et contribueraient à équilibrer bien des budgets elles auraient encore le mérite de ramener la toilette féminine à ce cachet de véritable distinction qui sied si bien à la femme.

La maîtresse de maison

Si vous ne pouvez être une étoile au ciel, soyez une lampe à la maison, a dit Georges Elliot.

En effet, la femme a sur la terre une mission nettement déterminée, celle de s'occuper du foyer, de veiller à son bonheur et à sa prospérité, c'est là son véritable rôle, et sans vouloir faire de la femme uniquement un "pot-au-feu", il convient qu'elle soit à la hauteur de ses devoirs de maîtresse de maison.

Mais on ne s'improvise pas maîtresse de maison, on le devient. Pour cela, il faut à la femme de sérieuses qualités morales; une volonté continuellement à l'oeuvre, beaucoup de bonne volonté, c'est-à-dire le constant désir de faire le mieux possible son devoir, éviter le caprice. Une autre qualité essentielle est l'égalité d'humeur, et cela malgré les contrariétés et les ennuis qui viennent vous assaillir à toute heure.

La maîtresse de maison doit encore faire preuve de beaucoup d'indulgence, de patience, de justice, éviter le parti-pris, l'excès de minutie; elle doit avoir une fermeté accompagnée de douceur.

Deux qualités sont encore indispensables pour diriger une maison: l'ordre et la régularité.

Il est aussi des connaissances pratiques à acquérir. La femme doit commander dans sa maison, mais on commande bien ce que l'on sait bien faire. Rien ne doit être étranger à une femme du soin de son intérieur: la cuisine, la couture, les soins du ménage doivent lui être familiers; il

faut qu'elle sache conduire ses domestiques et au besoin les suppléer ou les aider.

Puisqu'elle doit veiller à une sage économie, il est nécessaire qu'elle sache tirer parti des moindres choses. Elle doit encore distribuer sagement le travail à ses domestiques, comment le ferait-elle si elle ne sait exactement le temps que demande chaque chose?

Nous verrons dans un prochain article la conduite à tenir vis-à-vis des domestiques.

Notre Album

Une action ne prouve rien. C'est la masse des actions, leur poids, leur somme qui fait la valeur d'un être humain. Certaines de nos actions sont notre air, notre visage; ce sont nos filles. D'autres ne nous ressemblent pas du tout.

Qui se contente facilement de soi ne contente ordinairement pas les autres.

Nous n'avons pas le droit de rire d'un homme mal bâti, mais inconsciemment le droit de rire d'une idée fautive.

O naïveté du cœur humain et de ses convoitises, que de fautes on commet en ton nom! Qui se fie trop aux raisons du cœur risque d'avoir de terribles désillusions.

RECETTES

I. — SOUPE AU CHOU ET AU FROMAGE. — Après avoir épluché et lavé le chou, le mettre dans une casserole avec l'eau nécessaire, 1 ou 2 carottes, 1-2 navets, une tête d'ail, 1 tranche de lard, haché bien fin, sel, poivre, faire cuire vivement. Quand le chou est bien cuit, le mettre à égoutter, le couper grossièrement. Dans la casserole, ranger une couche de pain et du fromage râpé et des choux et ainsi de suite, couche par couche. Quand le tout est employé arroser avec quelques cuillerées d'huile d'olive (4) et mouiller à point avec bouillon nécessaire. Placer la casserole sur le feu et laisser mijoter de 25 à 30 minutes.

II. — ROGNONS SAUTES. — Couper 1 ou 2 rognons de bœuf en petits morceaux ainsi que 2 tranches de lard (1-4 de lb.). Faire revenir les rognons dans le lard légèrement fondu et 2 cuillerées à table de graisse de rôti ou de beurre, saupoudrer de 3 cuillerées à table de farine, faire prendre couleur, couvrir de bouillon ou d'eau, ajouter 1 branche de céleri haché et 2 cuillerées à table de persil haché, et laisser mijoter pendant 2 heures après les avoir assaisonnés de poivre et de sel. Au moment de servir ajouter le jus d'un citron, bien remuer, verser dans un plat creux, décorer avec quelques branches de persil frais et servir.

III. — SAUCE MADERE. — Détailler 3 cuillerées à table beurre, 1 petite carotte, 1 oignon coupé en petits dés, 1-4 feuille de laurier, 1 brin de thym, 6 grains de poivre, 2 branches de persil, 1 petite tranche de jambon, 3 cuillerées à table farine, 2 tasses bouillon ou jus, 1-2 cuillerée à thé de Bovril, 4 cuillerées à table madère.

Mettre le beurre dans une petite casserole avec la carotte et l'oignon coupés en petits dés, la feuille de laurier, le thym, le poivre, le persil, le jambon; faire cuire cela pendant 5 minutes; ajouter la farine; mélanger avec la cuillère de bois; y verser peu à peu le bouillon ou le jus et le Bovril; tourner sur le feu jusqu'à ébullition, faire cuire lentement 15 minutes. Passer dans une autre petite casserole à travers la passoire fine; ajouter le madère.

IV. — MARMELE. — Détailler 3 tasses de farine, 2 cuillerées à thé de poudre allemande, 1 œuf, 1 cuillerée à café de sel, 2 cuillerées à soupe de beurre, 2 tasses de crème.

Friture. — Tamiser la farine dans une terrine avec la poudre allemande, faire la fontaine, verser le beurre fondu, ajouter l'œuf, le lait ou la crème. Travailler vivement la pâte, l'étendre aussitôt sur une planche farinée, donner à l'abaisse à 3 ou 4 lignes d'épaisseur, découper à l'emporte-pièce; friture pas trop chaude. Servir avec du sirop d'érable.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.



Que vous soyez mince ou de corpulence moyenne

vous trouverez la forme par excellence dans le nouveau modèle

“ÉLISE”

La ligne en est

IMPECCABLE
SEDUISANTE
TRES MODERNE

Au point de vue

ELEGANCE
et
HYGIENE
il est sans rival

TAILLE : 18 A 30

“Elise” “B” \$1.75
“Elise” “A” \$2.50

The E. T. CORSET Company

LIMITED

SAINT-HYACINTHE, QUÉ.

A L'ACADEMIE SAINT-JEAN-BAPTISTE

PROGRAMME DES FÊTES DU TRENTIEME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE CETTE INSTITUTION.

A l'assemblée générale mensuelle de l'Association des Anciens Elèves, tenue hier soir dans une des grandes salles de l'Académie, nous avons pu compter près de cent anciens, et parmi eux plusieurs étaient de la première heure, qui sont venus profiter du programme très intéressant qui avait été préparé.

Il y eut réceptions par MM. Jules Paquette et Adonai Meunier, chant par M. Lottinville, piano par M. Raoul Julien et une charmante conférence nous fut faite sur Louis Veillat, par le R. V. Révérend Monsieur Pédaloue C.S.V. Disons sans plus de commentaires que le conférencier fut à la hauteur de son sujet.

Au cours de la soirée le président communiqua à l'assemblée le programme qui suit et qui sera exécuté lors des grandes fêtes prochaines, célébrant le trentième anniversaire de l'Alma Mater et le quinzième de l'Association des Anciens Elèves.

Samedi 9 mai à 3 hrs p.m. Séance récréative pour les élèves actuels. Dimanche 10 mai à 10 hrs 15 a.m. Grande messe solennelle à l'église Saint-Jean-Baptiste célébrée par MM. les abbés Aug. Lapalme, ancien élève, G. Sanche, ancien élève, C.A. de Lamirande, aumônier de l'Association. Sermon de circonstance par M. l'abbé Arthur Deschênes, ancien élève.

2 hrs 30 p.m. Réception à l'Académie: nos anciens professeurs nous feront revivre nos années de collège.

8 hrs p.m. Soirée récréative et musicale.

10.—Orchestre Ouverture

20.—Bienvenue, Rév. J.-O. Lussier, directeur.

30.—Orchestre.

40.—Le moulin du chat qui fume.—1er acte.

50.—Solo de violoncelle, Raoul Julien, ancien élève.

60.—Duo.—1er acte de "Carmen", M. Thé. Abran, ancien élève, Mlle Raymond.

70.—Allocution, M. J.-U. Gervais, président de l'A. des A. E.

80.—Orchestre.

90.—Le moulin du chat qui fume.—2e acte.

10.—Chant. . . . M. Arthur Lapierre

110.—Discours.—Le but de l'Association.

M. W. Barolet, ancien président et fondateur.

M. J. H. Marcotte, secrétaire.

Nos invités. — M. C.-A. Roy, président de l'Association des Anciens Elèves de Saint-Rémi.

M. l'abbé Dubuc, prêtre, curé de Saint-Jean-Baptiste.

Dr G.-H. Baril, président-général de l'A. C. J. C.

Rév. Père J.-E. Foucher, Provincial des Clercs de Saint-Viateur et président honoraire de l'Association.

120.—Orchestre.

Lundi 11 mai à 8 hrs 15 p.m., à l'Académie. Concert-Boucan: Chant, musique, récitation, petit goûter.

Nous savons que S. G. Monseigneur Guillaume Forbes, évêque de Joliette, sera présent à la soirée du 10 mai.

En cette circonstance toute particulière, il n'y a pas de doute que tous les Anciens Elèves sans distinction voudront être présents, avec leurs compagnes, s'ils le désirent, et M. le Directeur de l'Académie ainsi que le Président fient un pressant appel dans ce sens.

A la messe du 10, des sièges, dans la grande allée de l'église, seront réservés, qui pourront être occupés par les anciens élèves.

Tout permet de prédire qu'un éclatant succès couronnera ces célébrations grandioses.

UNE PRECIEUSE RELIQUE

Une précieuse relique de la rébellion de 1837 vient d'être découverte par M. W.-H. Leach, de cette ville. C'est une vieille gravure, dessinée par H. Wallace, aux Bermudes, en 1838, représentant huit des partisans de Papineau exilés dans cette île. Les portraits sont ceux de: Wolfred Nelson, Saint-Denis; F.-H. Goddu, Saint-Césaire; S. Marchessault, Saint-Charles; H.-A. Gauvin, M.D., Montréal; Bonaventure Viger, Boucherville; E. des Rivières, Montréal; L.-H. Masson, Beauharnois, et R.-S. Bouchette, Québec. La gravure porte en outre la signature de chacun de ces proscrits. Au centre se trouve la maison toute primitive d'un exilé, qu'entourent des feuilles d'érable.

Nos lecteurs sont priés d'accorder de préférence leur clientèle aux fournisseurs qui annoncent dans le "Devoir".

FEUILLETON DU DEVOIR

LA TRAGÉDIE DE LA REINE

par Robert-Hugh BENSON

TRADUCTION DE H. FRILLEY

17

(Suite)

La coiffe, enfin terminée, était sur la seconde table et, tout autour, sur un tapis de soie brillante, étincelaient les bijoux, une profusion de rangs de perles à mettre au cou, des diamants, des rubis et des émeraudes. Seule, à l'écart, scintillait la pierre énorme envoyée par Philippe.

Jane alluma deux candélabres et les posa sur les tables. Comme elle se retirait, la reine entra avec ses suivantes. Marie s'arrêta sans rien dire devant les glorieux insignes. Mistress Dormer, silencieuse aussi, tourna de différents côtés un candélabre, souleva l'immense traine, étala la première robe pour en montrer le patron.

Mais la reine gardait le même silence. Jane lui lança un coup d'oeil. Marie avait les joues en feu comme de

mais elle serrait les lèvres avec une sorte de sévérité. Un peu de découragement saisit la jeune fille.

La reine se tourna vers les dames d'honneur.

— Bonsoir, dit-elle. Je ne garderai que Mistress Dormer, ce soir.

Quand les dames furent sorties, Marie se tourna vers Jane et la regardant dans les yeux:

Les prières, dit-elle d'un ton sévère, je n'ai pas pu voir le prêtre. Jane prit deux des candélabres et alla les disposer près du lit, au-dessus du prie-Dieu, de chaque côté du crucifix qui étendait ses bras d'argent décharnés contre une croix d'ébène. Plus bas était suspendue une image de la Mère de Dieu tenant dans ses bras le Prince divin qui souriait et, comme un pontife, levait deux doigts pour bénir le monde.

La reine traversa la chambre, re-

poussa le livre ouvert sur le pupitre et tomba à genoux. La jeune fille s'agenouilla à son côté.

Plus aucun bruit dans le palais. Le vent s'était calmé. Dix minutes avant, la garde avait été relevée dans la première cour. Plus de "qui-vive" ni de bruit de pas. Le dernier page avait quitté la Chambre de Présence, un peu plus loin. Rien, ni au dedans ni au dehors, pour troubler la tranquillité de la nuit.

Quand Jane, après avoir vainement essayé de se recueillir, regarda dans la Chambre, une complète immobilité régnait. Pas de vent ce soir, pour agiter les tapisseries des murs et les rideaux du lit. Pas même la caresse d'une flamme dans la cheminée pour rompre la paix sépulcrale. Devant elle la reine, les mains croisées sur l'appui du pupitre, levait la tête vers l'image glorieuse de la Mère couronnée et de l'Enfant, en travers de laquelle, comme pour barrer le chemin vers la joie, agonisait le crucifix d'argent. Et, contre la sombre tapisserie, la flamme des cierges mettait comme de jaunes pointes de piques. Les choses elles-mêmes semblaient tendre une crise.

Les minutes passèrent et Jane se demandait pourquoi la reine n'ouvrait pas le livre. Il lui semblait, tant elle connaissait bien Marie, qu'un nouvel élément venait encore de s'ajouter à l'écheveau embrouillé

de ses sentiments. Sa voix, tamen, d'elle congédiait ses danses, avait une ombre d'amertume. Ses regards étaient froids et fermés.

Mais avant que Mistress Dormer fût arrivée à une conclusion, la crise se déchaîna brusque et dramatique.

Tout à coup Marie se jeta sur le prie-Dieu avec tant de force qu'un des flambeaux oscilla, tomba et alla s'éteindre en s'écrasant sur le parquet. Déjà Jane était près d'elle, l'entourait d'un de ses bras, lui murmurait tout bas elle ne savait quoi, tandis qu'un long gémissement indistinct se faisait entendre.

— Oh! mon Dieu! qu'ai-je fait!... Pourquoi cela encore?... Oh! mon Dieu! ne suis-je pas assez punie de tous mes péchés? Je n'ose pas... Je suis ta servante... Je sais que j'ai péché... Si souvent je t'ai renié et je le confesse, je le confesse... Quand... quand j'ai renié ton vicaire pour sauver ma vie!... Oh... mon Dieu, aie pitié, pitié de moi... Je n'ose pas, même par amour pour toi... mais je me suis gardée pure pour toi, mon pur Sauveur... Et maintenant je n'ose pas... Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum... Oh! Marie, vierge et mère, pour l'amour de ton cher enfant — aide-moi! Il n'y a que toi qui m'aimes... tous sont contre moi... Ne suis-je pas assez punie? — Mais c'est juste! Oh! Marie, vierge pure, aie pitié d'une vierge... Oh! Jésus! doux Sauveur, fils de la Vierge!

Le gémissement s'arrêta. La reine s'abîma plus encore...

Jane sentait sous sa main le cœur battre à grands coups et la poitrine haletait sous les sanglots étouffés. Alors elle dit, pieuse, calme, presque inconsciente:

— Pater noster qui es in coelis.

La reine, enfin, lui répondit: "Sed libera nos a malo". Et, après un autre long silence, toutes deux se relevèrent.

Marie se laissa ensuite déshabiller assez tranquillement par sa suivante. Elle se lava le visage, se glissa dans le lit et demeura silencieuse et les yeux fermés.

De temps en temps, tout en allant et venant dans la chambre, Jane regardait avec une pitié profonde ce visage fané, pâle, parmi les noirs cheveux, sur le coussin blanc; ces lèvres fines et sévères, ces paupières sombres plissées aux coins, le menton anguleux qui avait perdu sa grâce, ces joues qui n'avaient plus de fraîcheur et aussi les mains maigres croisées sur la poitrine, sous la riche couverture brodée de lions. Quand enfin elle s'éloigna de l'armoire après avoir tourné la serrure, elle vit que Marie fixait sur elle les yeux.

— Venez dormir avec moi, ce soir, dit la voix dure et triste. Ce sera la dernière fois.

Jane s'approcha du lit, s'agenouilla, et posa sa main sur celle de la

reine.

— Chère maîtresse! dit-elle. Vous savez que je voudrais mourir pour vous! Mais que puis-je faire? Confluez-vous à Dieu! Il sait tout.

cent dans le "Devoir".

COMMERCE ET FINANCE

LA MATINEE EST CALME

Les transferts en Bourse de Montréal sont fort pauvres.—L'inactivité est générale.—Le Brazilian est en perte à 76 3/4.—Le Crown Reserve marque 140.—Le Toronto à 134.—Les coupons municipaux.—Les capitalistes anglais sont prudents.—Le marché aux provisions.—L'immeuble.—Nouvelles diverses.

Il n'y a pas grand'chose de changé depuis notre édition d'hier; le marché est toujours aussi terne et les échanges des plus rares. Les spéculateurs sont dans l'attente d'un événement économique qui déterminera un mouvement quelconque.

En Bourse de Montréal, les cours sans être très bas, sont plutôt inactifs, et l'absence de transactions fait qu'ils restent stationnaires. Le C. P. R. perd une fraction et se traite à 192 1/2.

Le Brazilian, qui, à la fermeture se négociait à 77 1/2, s'enregistre ce matin à 76 3/4 pour fléchir d'une fraction, à 76 1/4.

Le Crown Reserve est résistant à 140. Il a même gagné un demi-point pour le perdre ensuite. C'est cette valeur, qui, à la séance de l'avant-midi, faisait meilleure figure.

Le Québec se vendait à 12 1/2. Le Richelieu se tenait bien à 102 1/2, et le Toronto s'est échangé à 134, contre 135, hier.

La pénurie des transferts était telle que nous sommes forcés de donner à nos lecteurs la cote de plusieurs titres:

L'action Power cotait 219 1/2 à 219 3/4; l'action Shawinigan, 131 à 131 1/4; les parts Laurentide, 177 à 177 1/2.

Il s'est vendu quelques parts de l'Ottawa Power à 145 1/2.

New-York, 7. — Bien que le câble de Londres enregistre un léger déclin des valeurs américaines, il n'y a pas eu de dépression correspondante sur notre marché à l'ouverture, aujourd'hui. Les fluctuations des cours ont été étroites et inégales, et la plupart des valeurs achalandées n'ont haussé qu'un tout petit peu leur niveau de la veille.

Le Chesapeake and Ohio a été lourd encore, ajoutant un point à sa perte d'hier. Le Canadian Pacific a été, parmi les autres stocks importants, seul à perdre plus qu'une petite fraction. Le Rock Island collatéral continue d'avancer, se négociant à plus de cinq points au-dessus de son niveau précédent.

MARCHE AUX PROVISIONS

La journée d'hier a été très paisible sur le marché local. Les oeufs sont restés fermes et les arrivages étaient un peu moins considérables. On s'attend, si la belle température se continue, à ce que les oeufs soient classés au-dessus de la classification. Le fromage continue à se bien tenir et les arrivages sont suffisants, mais comme les approvisionnements étaient un peu plus faibles l'an dernier à cette époque, on ne croit pas à une grande variation dans les prix. Naturellement, à la fin de la semaine, les marchés ruraux vont donner le ton et les prix pour les jours suivants. Le beurre se tient solide et la demande permet seulement de garder une moyenne de stock raisonnable. Les pommes de terre ne changent pas, la disette tenant les prix élevés. Les arrivages de provisions, proprement dites, ont été normaux sans changement dans les prix.

Les prix du gros sont à peu près les suivants:

Oeufs.—Les arrivages ont été de 1,666 contre 2,567 la semaine dernière, et 2,270 l'an dernier.

Nouvellement pondus, 24c.

Fromage.—Les arrivages ont été de 1,399 contre 1,034 la semaine dernière et 2,942 l'an passé.

Nouveau, haut choix, 12 1-4 c à 12 1-2 c.

Boeuf.—Les arrivages ont été de 1,166 contre 1,089 la semaine dernière, et 1,308 l'an dernier.

Nouveau, haut choix, crémère, 23 à 24c; haut choix, crémère d'autonne, 22 à 22 1-2 c; frais, de laiterie, 20 à 21c.

Poin.—Les arrivages ont été de 2,122 balles.

No. 2, par tonne, \$14.50 à \$15.00

No. 1, par tonne, \$13.50 à \$14.00

Triées à la main, \$2.00

Triées, par lot d'une livre, \$1.90

Triées, par lot de trois livres, \$1.75

Pommes de terre: —

Montagnes V., au wagon, \$1.10 à \$1.15

Montagnes V., de l'entrepôt, \$1.25 à \$1.30

Québec, blanches, au wagon, \$1.00 à \$1.05

Québec, blanches, de l'entrepôt, \$1.10 à \$1.15

Issues de blé: —

"Shorts", \$25

"Midlings", \$25

Moulée pure, \$28 à \$32

Moulée mélangée, \$28 à \$32

Farine.—Les arrivages ont été de 3,210 sacs.

Premières patentes du printemps, \$5.60 à \$5.70

Secondes, \$5.10 à \$5.20

Forces à boulanger, \$4.90 à \$5.00

Premières patentes d'hiver, \$5.25 à \$5.50

"Sraight rollers", \$4.70 à \$4.90

Produits de l'étable. — Les approvisionnements sont justes suffisants pour alimenter la demande.

Sirop, bidon de 8 1-2 lbs., \$70c

Sirop, bidon de 10 lbs., \$80c

Sirop, bidon de 11 lbs., \$90c

Sucre, par livre, \$11c

Les arrivages de provisions ont été de 1,925 barils de saindoux pur, 10 jambons et "bacons" et 1,510 viandes.

LA BOURSE DE BERLIN

Berlin, 7. — La Bourse s'est ouverte faible aujourd'hui, impressionnée par les rapports pessimistes d'Albanie. Les prix se sont améliorés plus tard, et ont clôturé solides. Le change sur Londres a été de 20 marks 48 pfennigs pour les chèques. L'argent était de 2 1-2 à 3 pour cent, et le taux privé de l'escompte de 2 3-8 pour cent.

L'IMMEUBLE

Entre les quarante-six transferts enregistrés hier, le plus considérable s'élève à \$50,370 seulement. Il s'agit de la vente par E. Deeb et autres à N. Deeb de trois lots de terre Nos 148-1781 à 1783 Hochelaga, avec bâtisses, comprenant une salle de cinéma, rue Ontario Est, mesurant 6,439 pieds carrés.

Les autres principales transactions ont été les suivantes:

C. C. Cottrell a vendu à la C. C. Cottrell Ltd., 394 lots, à Dorval, pour \$48,039.80.

M. Shapiro et autres à M. Hyams, les lots Nos 1-370-2 et 3 Saint-Laurent, avec bâtisses Nos 251 à 269 rue Saint-Urbain, 51 x 73 pieds, \$28,600.

La succession G. B. Cramp à F. B. Mattys, le lot 1328 Saint-Antoine, avec bâtisses No 39 ave. McGill College, pour \$24,000.

C. W. Baker à W. J. Doherty, partie du lot 36, Paroisse de Montréal, avec habitation No 668 ave. Victoria, 37 x 116 pieds, pour \$16,000.

J. P. Doyon à W. J. Doherty, partie des lots 161-345 et 346 Côte Visitation, avec bâtisses Nos 2019 à 2033 rue Bordeaux, quartier Delorimier.

M. Hootner à E. Booth, le lot No 9299 Saint-Louis avec bâtisses Nos 1132 à 1140 rue Cadieux, 40 x 72 pieds, pour \$13,300.

Alfred Gravel à Odilon Dugas, les lots 12-267 et 268 Saint-Jean-Baptiste, avec bâtisse rue Saint-Hubert, pour \$10,940.

Dr Norman Venier à Nazaire H. Lacroix, les lots 1698-63 et 64 Notre-Dame de Grâce, avec bâtisses, pour \$9,180.

La Montreal House Construction Co., Ltd., à John Henry Hand, les lots 215-102 et 103, ave. Victoria, Westmount, pour \$8,579.

Esther Harris à Louis L. G. Grenier, partie des lots 1420 Saint-Antoine, faisant face rue Metcalfe, pour \$9,000.

William Lorne Fraser et autres à James E. Wilder, la partie nord-ouest du lot 248 et 249 Saint-Laurent, avec bâtisse coin des rues Bleury et Balmoral, pour \$1 et autres considérations.

Hannah Rappaport et autres à Nathan Molson et autres, les lots 15-322 et 323 Saint-Jean-Baptiste, avec logements rue Henri-Julien, pour \$8,360.

BOURSE DE L'IMMEUBLE

Stock.—Coupons.—Obligations.—Cote du jour

Offre Dem.

Caledonia Realities Ltd. 115 120

Canadian Cons. Lands Ltd. 85 90

Cote St. Luke Land & R. Coy. 115 120

Central Park Lachine. 115 120

Central Cross Industrial Com. 85 90

C. C. Cottrell Ltd. 7% prfd. 14 25

Crystal Spring Land Coy. 100 100

Dorval Land Coy. 50 50

Drummond Realities Ltd. 100 120

Dominion Real Estate. 80 85

Eastmount Land Coy. 103 103

Fairview Land Coy. Ltd. 113 113 1/2

Improved Realities Ltd. 64 64 1/2

K. & R. Realty Coy. 49 49 1/2

Kenmore Realty. 80 80 1/2

La Cie Montreal Est, Ltée. 90 95

Lachine Land Coy. 105 108 1/2

La Real Realty. 95 100

Longueuil Realty Co. 100 101 1/2

Montreal Debenture Corp. 84 84 1/2

Privileges. 84 84 1/2

Ordinaires. 80 85

Ordinaire Factory Lands. 80 85

North Montreal Real Estate Ltd. 115 120

North Montreal Lands Ltd. 115 120

National Real Estate & Inv. Co. 115 120

Orchard Land Coy. 115 120

Rockfield Land Coy. 115 120

Rivera Estates. 80 80 1/2

Rivermont Land Coy. 100 100 1/2

Samuel Realities Ltd. 100 105

South Shore Realty Coy. 50 50

Transportation Bldg. prfd. 100 100 1/2

Union Land Coy. 140 140

Westhouse Realty. 75 82 1/2

Windsor Arcade Ltd. 7% prfd. 85 89 1/2

Coupons.

City R. Inv. Coy. Bonds. 80 83 1/2

Marcell Trust Gold Bond. 90 91

Montreal Debenture Corp. Ltd. 49 50

Compagnies de Fidéj-Commis.

Eastern Trust Coy. 110 112 1/2

Eastern Trust Coy. 110 112 1/2

Financial Trust Coy. 115 118 1/2

Montreal Trust Coy. 115 120

National Trust Coy. 115 120

Prudential Trust Coy. 90 94

LA BANQUE D'ANGLETERRE

Londres, 7.—Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre accuse les changements suivants:

Reserve totale, dim., \$ 755,000

Etalons d'or, dim., \$ 69,000

Autre valeurs, dim., \$ 823,000

Dépôts du public, dim., \$ 3,628,000

Autre dépôts, dim., \$ 653,000

Billets en réserve, dim., \$ 830,000

Les fonds d'Etat n'ont pas varié.

La proportion de la réserve par rapport au passif, pour cette semaine, est de 44.26 pour cent; la semaine dernière elle était de 42.37 pour cent.

Le taux de l'escompte est de 3 1/2 %.

"SUR LES SEPT MERS"

Une intéressante brochure de voyage de 120 pages, intitulée: "Sur les Sept Mers", vient d'être publiée par Thos. Cook & Fils. Elle donne une vision réelle de l'univers, raconte l'histoire présente des voyages autour du monde, et est brillamment illustrée d'après des photographies récemment prises dans l'Extrême Est. Le couvert du livret est orné d'un dessin remarquable, en couleurs, fait par un des chefs de l'école de décorateurs allemande, représentant l'esprit du grand dieu Vishnu entourant un temple hindou. On peut se procurer gratuitement "Sur les Sept Mers", chez Thos. Cook & Fils, au numéro 530 rue Sainte-Catherine ouest, Montréal.

LES CAPITALISTES ANGLAIS

SONT CIRCONSPPECTS QUAND IL S'AGIT DE NEGOCIER AVEC LES INSTITUTIONS CANADIENNES.

M. W. J. Green, de Toronto, récemment arrivé d'un voyage d'affaires en Angleterre, et qui était de passage à Montréal, hier, nous dit que les capitalistes anglais sont circonspects quand il s'agit de prêter au Canada, au lieu que les émissions des autres pays comme l'Argentine, par exemple, sont les bienvenues. L'une des raisons de cet état de choses est que les propositions canadiennes, tout en étant excellentes, ne sont pas proprement faites en Angleterre.

M. Green dit que son voyage a été fructueux et que l'argent est abondant aux propositions proprement faites.

Il y a un marché excellent en Angleterre pour les émissions municipales de grande importance telles que Montréal, Toronto et Ottawa, mais une très faible demande pour offres des municipalités moins considérables.

M. Green est retourné à Toronto hier au soir.

LES COUPONS MUNICIPAUX

A CETTE EPOQUE DE L'ANNEE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD EST L'UNIQUE PROVINCE QUI N'AIT PAS EMIS DE COUPONS.

La vente des coupons de municipalités au Canada pendant le mois d'avril, d'après une compilation du Financial Times, se chiffre par \$15,536,615. Ce montant est le résultat des transactions d'un seul mois, et est en augmentation de \$11,842,857 sur le total du mois d'avril 1913.

La vente des coupons municipaux pour les quatre mois de 1914 forme déjà un total de \$33,250,153, soit \$12,699,915 de plus que la vente globale de 1913, et \$1,717,194 de plus que la vente totale de 1909, qui avait été l'année la plus lourde dans une période de cinq.

Même à une date aussi précoce, il est évident que 1914 surpassera tous les records précédents pour ce qui est du placement des émissions de coupons des municipalités canadiennes. Les emprunts considérés par les municipalités canadiennes, dont les coupons n'ont pas encore été adjugés, s'élèvent à près de \$28,000,000.

Huit provinces étaient sur le marché en avril. A cette époque de l'année, l'île du Prince-Edouard est l'unique province qui n'ait pas fait d'emprunts municipaux. Québec était en première place, quant au montant, et la Colombie-Anglaise arrivait en second.

La ville de Montréal est la plus forte emprunteuse du mois, disposant de \$7,300,000, en coupons à la banque de Montréal.

L'émission a été offerte plus tard sur le marché anglais, et, par conséquent, a été prise presque entièrement par les capitalistes d'Angleterre. Cependant, la plupart du reste des émissions municipales ont été offertes au Canada, et ont été absorbées par les compagnies d'assurance et autres institutions financières.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

Hollinger — 3 pour cent mensuel, payable le 20 mai, aux actionnaires enregistrés le 13 mai.

BOURSE DE MONTREAL

Ces cours nous sont fournis par M. Fortier, Beaulieu & Co., banquiers et agents de change, membres de la Bourse de Montréal, Edifice Royal Insurance.

STOCKS Dem. Offre. STOCKS Dem. Offre.

BENTLEY 146 145

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Can. Pac. 100 100

Shawinigan: 20 à 131.
Toronto Ry.: 23 à 135, 12 à 134 1-2, 8 à 134 1-4, 40 à 134, 20 à 133 1-2, 11 à 134.
Toronto Ry. Rights: 45 à 2 1-2, 5 à 2, 380, 2 à 5-8, 379 à 2 1-2, 657 à 2 5-8.
Canada Car: 50 à 59.
Don. Trust: 8 à 112.
Laurentide: 15 à 178.
Scotia: 5 à 65, 25 à 64 3-4, 75 à 64 1-2.
Steel Co. of Can.: 10 à 14 7-8.
Tuckett: 1 à 1-2.

PREFERENTIELS
Canada Cement: 10 à 90.
Can. Cottons: 15 à 72 1-2.
Don. Iron: 42 à 83.
Laurentide: 15 à 178.
Lake of Woods: 2 à 110, 25 à 120.
MacKay: 7 à 68 1-2, 3 à 67 3-4.
Mont. Cots. Ltd.: 5 à 99, 4 à 99 1-2.

OBLIGATIONS
Canada Car: \$500 à 102.
Can. Cottons: \$5000 à 80.
Don. Cotton: \$1000 à 100.
Scotia: \$1000 à 86.

BANQUES
Commerce: 11 à 208 3-4, 3 à 208 3-4, 2 à 208 3-4.
Nova Scotia: 10 à 263, 10 à 263, 5 à 263, 2 à 262 3-4.
Quebec: 2 à 121.
Royal: 1 à 223, 1 à 223.

MINES
Crown Reserve: 1300 à 140, 1000 à 140 1-2, 300 à 140.

VENTES D'HIER APRES-MIDI
ACTIONS
Brazilian: 45 à 77 1-2.
Can. Pacific: 300 à 122 1-2, 50 à 122 3-4.
Power: 6 à 220.
Porto Rico: 25 à 60.
Richelieu & Ont.: 4 à 613.
Toronto Ry.: 5 à 135.
Toronto Ry. Rights: 3 à 2 1-2, 10 à 2 5-8, 15 à 2 1-2, 150 à 104 1-2.
Can. Gen. Elec.: 10 à 104 1-2.
Don. Bridge: 25 à 113.
Laurentide: 60 à 178.
Spanish River: 15 à 10 1-4, 2 à 10.
Steel Corp.: 5 à 2 1-2.

COTE
Toronto Ry. Rights: 2 5-8 à Off.
ACTIONS A LA HAUTE
Canada Cement: 5 à 30.
Can. Cottons: 10 à 72 1-2.
Mont. Tram. Deb.: \$200 à 78, \$1800 à 78.

BANQUES
Molson: 2 à 188.
Quebec: 3 à 121.

MINES
Crown Reserve: 500 à 140, 20 à 142, 400 à 140, 200 à 138.

AU CONSEIL DE MAISONNEUVE

M. Adéard Turgeon, président du Conseil Législatif, et M. E. F. de Varennes, conseiller législatif, accompagnés du maire Michaud et des échevins Oscar Dufresne et Charles Bélanger, ont visité Maisonneuve hier après-midi.

Ils ont été émerveillés des progrès accomplis depuis quelques années dans la cité voisine: les grands chantiers maritimes de la Maxim-Vickers, les nombreuses manufactures de chaussures, le nouveau marché public et enfin l'hôtel de ville de Maisonneuve ont attiré surtout leur attention.

Après une réception eut lieu la réunion du conseil. Le projet des logements ouvriers, oeuvre de l'échevin Oscar Dufresne, a été définitivement adopté. La ville demandera donc des soumissions pour la construction de 96 logements conformément aux plans et devis de l'ingénieur.

A la requête de plusieurs propriétaires de la rue Saint-Catherine, le conseil a décidé de demander à la Législature le pouvoir d'homologuer la ligne de construction, depuis la 5ème Avenue jusqu'aux limites Est, permettant de bâtir en alignement du trottoir.

Selon toute probabilité, Maisonneuve sera bientôt dotée d'une caisse d'épargne municipale. C'est l'échevin Ephrem Lemay qui s'est fait le parrain de cette idée. Dans la motion qu'il a présentée hier devant ses collègues, le nouveau marché public et enfin l'hôtel de ville de Maisonneuve

Le temps qu'il fera

DEMAIN
Nuageux. Pluie probable.

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn & Harrison, 35 rue Notre-Dame
Est. R. de MESLE, gérant.

Aujourd'hui maximum 62
Minimum 46
Aujourd'hui minimum 46
Minimum 42

BAROMETRE
8h. matin, 29.91; 11h. matin, 29.91;
midi, 29.90.

VENDREDI, 8 MAI
Apparition de Saint-Michel, ar-
change.
Lever du soleil : 4 heures 40.
Coucher du soleil : 7 heures 13.
Lever de la lune : 6 heures 11.
Coucher de la lune : 3 heures 32.

Dernière
= heure

LA VIE DE VEUILLOT

Nous prions encore une fois ceux de nos amis qui ont recueilli les coupons pour la " Vie de Veullot " de les conserver jusqu'à la fin du mois alors que nous recevrons le second envoi commandé en Europe par télégraphe. Nous conservons les coupons qui nous ont été expédiés et nous enverrons les volumes demandés de leur arrivée d'Europe.

La série des coupons doit être accompagnée de 20 sous, plus 6 sous pour les frais de port quand la chose est nécessaire.

LES SOUPERS DES
AMIS DU "DEVOIR"

Le douzième souper bi-mensuel des amis du "Devoir" aura lieu au "St. Lawrence Hall", le jeudi, 14 mai à 7 heures.

On peut se procurer des billets dès maintenant aux bureaux du "Devoir", 43 rue Saint-Vincent, et aux adresses suivantes:

M. le docteur Chouinard, 1675 Est rue Sainte-Catherine;
M. J. A. Payette, 1882 ouest rue Notre-Dame;
M. E. Boursier, 57 rue Laprairie, coin Châteauguay;
Pharmacie Emery, 1001 ouest avenue Laurier;
M. Anatole Renaud, 301 boulevard Saint-Laurent;
M. Paul Rolland, 165 rue Hadley;
M. J. H. Langevin, 365 Marie-Anne, coin Berri;
M. Alfred Goyette, 124, est avenue Mont-Royal.

"L'EVENING NEWS"

"L' Evening News", qui doit paraître dans la semaine du 25 mai, sera publié aux numéros 4-8, Côté du Beaver Hall, où l'on est actuellement à compléter l'installation de ses presses. Son numéro de téléphone est Main 3726.

DES COLONS FRANÇAIS

Un groupe de quatre-vingts citoyens français sont arrivés hier de New-York, en route pour Québec. Ils viennent tous de Paris et appartiennent à la classe ouvrière. Quelques-uns d'entre eux semblent disposés à cultiver la terre.

Quatre cents colons sont aussi débarqués du "Sicilian" et de l'"Athenia" ces jours derniers à Québec. Ils étaient de passage hier à Montréal, en direction pour l'Ouest.

Les Canadiens-français semblent aussi se diriger en grand nombre cette année vers les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Deux cents se sont embarqués mardi dernier pour Edmonton.

AUX SESSIONS

Frederick Cooper, coupable d'avoir volé un cheval, une voiture et un harnais, a vu suspendre sa sentence.

G. Grace et J. Burns, coupables de vol de marchandises, ont été condamnés à six mois de prison par le juge Langelier.

James Gambles, accusé de vol avec effraction, a été acquitté.

Philippe Shapiro et Salomon Basin, coupables de fraude envers leurs créanciers, en disposant de leur argent de façon à ne pas payer leurs dettes, ont été condamnés à un mois de prison et à \$50 d'amende ou à deux autres mois chacun. On reprochait aussi aux accusés de n'avoir pas eu de tenue de livres, alors qu'ils étaient dans l'industrie.

Elzéar Fournier, Roméo Parent et J. A. Benoit, coupables de s'être approprié pour quelque temps une automobile appartenant à un M. Landry, ont eu leur sentence suspendue.

CHEZ LE RECORDER

J. Zimon et Jacob Schartz, de la rue Saint-Dominique, deux Israélites, ont été condamnés à \$10 par le recorder Geoffrion, à \$10 d'amende et aux frais pour avoir tenu leurs cours dans une malpropre repousante. Les inculpés devront faire, d'ici trois jours, un nettoyage complet, et comparaitre de nouveau lundi prochain.

Jos. O'Brien, Raoul Tessier, William Coleman et Westley Scott, coupables de voies de faits sur la personne d'un gardien du "Green Turkish Bath", ont été condamnés à \$10, aux frais, ou à deux mois de prison par le recorder Semple.

APPRENTI PRESSIER

On demande un jeune homme d'une couple d'années d'apprentissage pour filer sur presse Gordon.

S'adresser au DEVOIR, 43 rue Saint-Vincent.

DU TRAVAIL
A LA FERME

M. MARQUETTE, DU BUREAU

PROVINCIAL D'IMMIGRATION,
DECLARE QU'IL REÇOIT CHA-
QUE JOUR DES DEMANDES DE
MAIN-D'OEUVRE.

PREFERENCES DES OISIFS.

(Par Emile Benoist)

A propos du manifeste que le Comité des Sans-travail adressait hier aux autorités municipales, nous avons vu MM. L.-E. Carufel et Emile Marquette, du bureau provincial d'immigration et de colonisation.

"N'y a-t-il vraiment pas de travail, à Montréal et aux environs et même dans la province, pour tous ces gens?" avons-nous demandé à ces messieurs.

Voici ce que nous a répondu M. Marquette:

"Tous les jours, nous recevons une trentaine de lettres de cultivateurs, demandant qu'on leur procure de la main-d'œuvre pour le travail général de la ferme. Quoique Montréal possède un si grand nombre de sans-travail, il nous est impossible, la plupart du temps, de répondre à ces demandes. Nous nous estimons même heureux lorsque nous pouvons décider un de ceux qui se présentent ici pour obtenir de l'emploi, à aller travailler chez des cultivateurs.

"Souvent les demandes sont pour des endroits assez rapprochés de Montréal; les Cantons de l'Est, les campagnes de la rive sud, Boucherville, Chambly, Bécancour, Saint-Hilaire, etc. Pourquoi les sans-travail refusent-ils de répondre à ces appels des cultivateurs? Parce qu'à la campagne les salaires sont moins élevés qu'à la ville. Tous les jours les sans-travail se rendent à l'hôtel de ville, espérant qu'on leur procurera de l'ouvrage à \$2.50 par jour; ils aimant mieux vivre dans cette vaine attente que d'accepter un emploi assuré quoique un peu moins lucratif.

"Peut-être aussi redoutent-ils un peu le travail, car ils savent qu'ils n'ont déjà venus ici et ils savent parfaitement bien que nous pouvons leur procurer de l'ouvrage. Quand nous leur en avons offert, dans les conditions dont je viens de vous parler, ils se sont empressés de refuser. Dites bien, dans votre journal, que nous sommes ici en état de donner de l'emploi à un bon nombre, tous les jours."

Tout en partageant l'opinion de son confrère, M. L.-E. Carufel nous donnons plusieurs renseignements intéressants sur les terres de la banlieue de Montréal qui pourraient être données à cultiver aux Sans-travail, entre autres les immenses propriétés que le Canadien-Nord vient d'acheter à Saint-Laurent et dans les environs. Nous en renverrons, en donnant sur ce sujet, l'opinion de plusieurs personnes exactement renseignées.

PRUDENTIAL LIFE
OF CANADA

(De notre correspondant)
Ottawa, 7. — A midi, aujourd'hui, la commission parlementaire des banques et du commerce a enfin adopté le bill autorisant la compagnie d'assurance "Prudential Life" de la Manitoba, à prendre le nom de "Prudential Life of Canada", et à faire des affaires sujettes à la surveillance du bureau fédéral des assurances-vie par tout le Canada. Il y a eu quelque bruit, plusieurs prises de bec, et, comme M. Fowler disait que M. Nesbitt, hier même, s'était déclaré hostile au bill, M. Nesbitt lui a tout nettement laissé entendre qu'il mentait. Un peu de tumulte, mais l'incident n'a pas eu d'autre suite.

PAUVRE FOLLE !

New York, 7. — Marie Canz, qui a tenté de tuer M. John D. Rockefeller, a été condamnée à 60 jours de prison par le magistrat Murphy, hier. Le juge en rendant sa sentence dit que l'inculpée s'était moquée de la loi et que si elle était un des chefs de la I. W. W. elle recevrait encore un châtiment plus sévère. La prisonnière cria au juge qu'elle préférait aller en prison et n'être pas John D. Rockefeller.

COURAGEUSES PAROLES
DE M. E. B. DEVLIN

(De notre correspondant)

Ottawa, 7. — Les libéraux du comté de Wright ont tenu hier soir à l'Hôtel de Ville de Hull une enthousiaste assemblée. Environ deux mille personnes assistaient à l'assemblée. Les orateurs ont été MM. Lucien Paquet, député de Mégantic; R. Lemieux; le Dr Davies; le notaire Bertrand et M. E. B. Devlin. Ce dernier a fait allusion à la question bilingue. "En écoutant les orateurs qui m'ont précédé parler un langage si beau, si pur, je me félicitais d'être allé à une école bilingue. Quand je vois la lutte que font nos écoles bilingues et à la langue française, je ne puis m'empêcher de dire que c'est une honte pour les différentes races de ce pays. J'espère que mes compatriotes irlandais feront pour leurs enfants ce que mon père a fait pour moi, qu'ils les enverront à des écoles bilingues. Le français est dans ce pays pour y rester. Il y a assez de Canadiens-français qui ont du cœur pour conserver leur langue." L'assemblée était présidée par le Dr Fontaine, de Hull.

LE PRINCE DE TECK
GOUVERNEUR DU CANADA

(Service de la Presse Associée)

London, 7. — Le prince Alexandre de Teck, troisième fils du feu duc de Teck, est appelé à succéder à son Altesse le duc de Connaught comme gouverneur-général du Canada. La nouvelle de cette nomination a été annoncée officiellement aujourd'hui.

Le prince de Teck est âgé de 40 ans. En 1904, il épousa son Altesse la princesse d'Albany, dont il a eu deux enfants, un garçon et une fille.

L'ETAT FINANCIER

M. Hébert en a fait l'exposé ce matin au bureau des
commissaires. — Un déficit de \$1,500,000

L'exposé fait ce matin, par M. Hébert à la réunion du bureau des commissaires de l'état financier de la ville, qui accuse un déficit de \$1,500,000, dont les détails ont été donnés exclusivement par le "Devoir", ici même, il y a deux jours, a soulevé une tempête; l'ancienne administration, la Législature et même l'Association des Citoyens y ont reçu des coups. M. Ainey a protesté au nom de l'ancien bureau des commissaires et de l'Association des Citoyens, et M. McDonald a terminé la discussion par une réflexion qui a fait fuser les rires:

"Je crois, a-t-il dit, que, pour procéder de façon pratique, nous devrions cesser cette échange de bouquets."

Il était midi quand M. Hébert soumit le rapport du trésorier Arnoldi, demandant l'émission de bons du trésor au montant de \$1,500,000 pour couvrir les dépenses prévues d'ici le 15 juin. On les vota, mais le maire en profita pour dénoncer de nouveau le contrat qui lie la ville à la banque de Montréal pour négocier ses emprunts. M. Côté dit qu'avant de discuter ce point il faudrait connaître les avantages ou désavantages de ce contrat et l'on continua le travail.

M. Hébert fit voter successivement \$7,500,000, déjà prévues au budget courant, pour des travaux publics; et \$750,000 pour les travaux d'entretien des fils souterrains, somme à soustraire des cinq millions déjà votés pour ces fins par l'ancienne administration. Des emprunts seront en conséquence négociés.

Ici M. Hébert fait part à ses collègues qu'il a découvert que la loi, en ce qui concerne ces cinq millions, a été mal faite quant à la part que doit payer la ville; il faudra s'adresser de nouveau à la Législature pour la faire amender. Il propose que la question soit soumise au bureau légal et demande en même temps qu'on adjoigne au représentant de la ville, M. Beaubien, à la Commission des Fils souterrains, un commissaire et un échevin; ceci est voté à l'unanimité.

M. Hébert commence alors une critique qui soulèvera dans un instant des protestations.

EXPROPRIATIONS INUTILES

"Si aujourd'hui, dit M. Hébert, les finances de la ville sont dans un état si lamentable, nous en trouvons la cause dans les expropriations onéreuses et inutiles effectuées par l'ancien régime et imposées par la Législature."

M. Hébert cite notamment le boulevard Saint-Joseph, qui a coûté deux millions et demi, et de nombreuses autres expropriations. "C'est de 6 à 7 millions que nous avons dépensé sans compter; et qu'avons-nous ? Rien. Pour décongestionner la circulation dans nos rues il nous aurait fallu des artères nouvelles dans le centre de la ville et non pas des boulevards aux extrémités. Ces expropriations d'ailleurs ont été faites dans l'intérêt de particuliers; à on mis ceux de la ville de côté et aujourd'hui sur nous retombe le lourd fardeau."

M. AINEY PROTESTE

M. Ainey s'inscrit en faux contre les allégations de M. Hébert. Il cite le cas d'une expropriation à Notre-Dame de Grâce qui était une des obligations de l'annexion et dit que quant au boulevard Saint-Joseph, c'est une affaire commencée depuis 3 ans et que la Législature a forcé la ville à la faire.

M. Martin. — A la demande du Comité des Citoyens, Vallières et les autres.

"Ceci n'est pas exact, rétorque M. Ainey. Les expropriations nous ont été imposées, le Conseil y a souscrit. D'ailleurs ce sont les choses du passé et les électeurs se sont prononcés récemment: pourquoi toujours revenir sur ces anciennes questions? Mieux que cela, le Conseil par l'abrogation de la loi des pavages et la diminution de l'impôt a diminué les ressources des commissaires que maintenant on prend à parti. Le trésorier a été consulté dans le temps et c'est sur son assurance que nous avions les fonds nécessaires que les expropriations ont été faites."

M. Ainey conclut en disant être prêt à prendre sa part des responsabilités, mais que la "critique" est toujours plus facile que l'art.

M. Martin. — Vous avez augmenté la dette de 100 p.c. et n'avez rien fait de pratique. On ne s'étonne plus maintenant de voir surgir tant de millions.

Ca fait l'affaire du Comité des Citoyens.

Québec, 7. — A la veille du départ de Sa Grandeur Mgr Bégin pour Rome, où il va recevoir des mains de Pie X le chapeau de Cardinal, la dépêche suivante lui a été adressée de Shédiac:

Monseigneur,

Les Acadiens ont été heureux d'apprendre la nouvelle de votre élévation au Cardinalat.

Ils en remercient Dieu et le Souverain Pontife, et, se souvenant qu'il y a moins d'un siècle ils étaient sous la juridiction épiscopale de vos prédécesseurs au siège de Québec, ils viennent vous en féliciter bien cordialement.

Que le bon Dieu vous conserve longtemps à l'amour des Canadiens et des Acadiens, pour le bien et l'édification de l'Eglise.

Fascil POIRIER,
Président Général de L'Assomption.HOMICIDE
INVOLONTAIRE

(De notre correspondant)
Québec, 7. — Le jury du coroner a terminé ce matin l'enquête sur la mort de l'enfant nouveau-né dont le cadavre a été trouvé dans un champ à Lévis. Un verdict d'homicide involontaire a été rendu. Aussitôt après, une femme du nom de Valérie Mercier, a été arrêtée sur un mandat spécial pris par le coroner sous inculpation conforme au verdict rendu à l'enquête.

ACTION RENVOYÉE

(De notre correspondant)

Québec, 7. — Le juge Cannon a renvoyé ce matin la poursuite prise par M. Cyrille Duquet, bijoutier de cette ville, contre la Banque Nationale en réclamation du montant d'un chèque majoré fait sur cette banque que Bertrand, alias Lachapelle, avait passé à son magasin. Le montant réclamé était de \$493.

LE SUCRE
D'ERABLELES COMMUNES ADOPTENT LE
BILL NANTTEL, PROHIBANT
L'EMPLOI DU MOT "ERABLE"
SUR LES ETIQUETTES DES
PRODUITS ADULTERES.

IMPORTANTE INDUSTRIE.

(De notre correspondant)

Ottawa, 6. — A onze heures, ce soir, les Communes ont adopté à l'unanimité le bill Nanttel relatif aux produits des érablières canadiennes. Dorénavant, pour qu'un fabricant ait le droit d'apposer sur un produit censé venir des érablières, une étiquette portant le mot "érable" (en anglais "maple"), il faudra que ce produit soit de pur sucre ou de pur sirop d'érable. Les produits mélangés ne devront pas porter de telle étiquette. Le bill Nanttel assure donc aux propriétaires d'érablières qui produisent des sucres et sirops exempts de toute adulteration une garantie qu'ils n'avaient pas aujourd'hui, non plus que les consommateurs. Cette loi est importante, car l'industrie canadienne des érablières a produit, d'après les dernières statistiques officielles, en 1913, 17 millions de livres de sucre d'érable et 1,500,000 gallons de sirop. A elle seule, la province de Québec a produit les deux-tiers de ce total. Ontario et les Provinces Maritimes se partagent le reste de la production.

Certains fabricants de produits où il entrait un peu de sucre ou de sirop d'érable ont tenté de faire bloquer la loi Nanttel, mais la Chambre a repoussé leurs mémoires et donné gain de cause aux producteurs de sucre et de sirop non-mélangés. Il est à peu près certain que le sénat en fera tout autant. Il y a dix ans qu'une telle loi s'imposait, au dire des propriétaires d'érablières consciencieux.

La Montreal Tramways se lance maintenant dans le journalisme. On annonce en effet que la compagnie publiera samedi, un journal hebdomadaire rédigé dans les deux langues et intitulé: "Montreal News and Views". (Nouvelles et opinions de Montréal). Le premier numéro est, dit-on, sous presse et sera distribué samedi ou lundi; il s'affichera comme organe officiel de la Montreal Tramways, avec bureaux dans l'édifice même de cette compagnie.

Le but de cette publication est de tenir le public au courant des opérations de la compagnie, de le renseigner sur son fonctionnement, ses progrès, et pour expliquer et défendre son attitude sur différentes questions d'intérêt public. Le journal servira aussi à aider la campagne de sécurité publique dirigée par M. Gaboury, surintendant de la Montreal Tramways.

"News and Views" se vendra cinq sous.

UN ORGANE
DU TRAMWAY

Le chef Tremblay vient d'ordonner à tous ses sous-chefs de faire le recensement de tous leurs hommes afin de connaître leur origine et de savoir s'ils peuvent parler correctement des deux langues.

LES ORDRES DU
CHEF TREMBLAY

Mary Nash, une femme de couleur, accusée de vol à la tire, sur la personne de M. Louis Fontaine, protégée de son innocence.

— Sam Schulman un Russe, accusé de voies de fait sur la personne d'un compatriote, se dit innocent. Enquête le 13.

A LA POLICE

Arthur Dominique, avoué sa culpabilité à l'accusation d'avoir volé une machine à coudre valant \$50. Sentence plus tard.

— Mansien et Warrell, garçons de table du steamer "Ausonia", de la ligne Cunard, sont accusés de voies de faits sur la personne de l'inspecteur Driscoll de la police du havre. Tous deux nient leur culpabilité. Enquête le 8.

LE SAUT DE LA MORT

(Service de la Presse Associée)
Chutes Niagara, 7. — Après de vains efforts pour atteindre la rive canadienne, hier, un inconnu s'est vu fatalement entraîné vers le saut de la mort aux Chutes Niagara.

Le malheureux se trouvait dans une légère embarcation à 250 pieds de l'endroit appelé "Le Fer à Cheval", lorsque la force du courant le précipita, sous les yeux des spectateurs massés sur les deux rives, au fond de l'abîme.

RESTAURANT INCENDIE

A 2 heures 35, ce matin, le restaurant de M. Jos. Cordeau, 641 Frontenac, a été ravagé par un incendie. La cause du feu est inconnue. Les dégâts sont considérables.

GARE AUX FABRICANTS
DE DEPECES !

(Service de la Presse Associée)
Tokio, 7. — La presse japonaise demande que toutes les nations civilisées s'entendent pour punir désormais tout capitaine de navire ou tout télégraphiste qui enverra de fausses dépêches comme il a été fait lors du pseudo-désastre du Sibéria.

AUTRE VICTIME
DE L'AVIATION

Rabat, Maroc, 7. — Le lieutenant Saint-Lague a été tué hier dans une chute d'aéronef, tandis que le pilote Ronneau a été gravement blessé.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

N.-G. PAPIERS-
TENTURES

Valiquette
LIMITER

Palais d'Ameublement
471-477
Ste-Catherine Est

Si vous êtes déménagé et désirez mettre votre nouvelle demeure un peu à votre goût venez de main voir ces jolis papiers-tentures de chambre à coucher importés spécialement pour le mois de mai. Pour quelques sous, vous transformerez cette pièce sombre et triste en une chambre à coucher claire et gaie. Les nouveaux patrons ne sont pas dispendieux du tout, en fait c'est leur bas prix qui les rend actuellement si populaires. Il y a un choix considérable de couleurs et de dessins, mais c'est le joli rayé bleu que vous aimerez le mieux.

TEL. EST 4510

Dupuis Frères

Le Magasin du Peuple
447 SAINTE-CATHERINE EST

Coupons de Soie
à 1/2 Prix

550 Coupons de Soie seront vendus à la moitié des prix marqués déjà réduits. Il y en a de toutes sortes: soie fantaisie, paillette unie, duchesse messaline, tamaline, etc., en noir et couleurs, désirables pour blouses, garnitures, ouvrages, fantaisie, etc., etc. Largeurs de 19 à 40 pouces. Longueurs de 1/2 à 5 verges. Vendredi et samedi, à la moitié des prix déjà réduits.

Set de 5 Chaises et un fauteuil \$16.50

Ces chaises sont faites de chêne solide et finies fumé ou doré. Les sièges sont de construction ébénisterie; toutes les parties de la chaise sont solidement ajustées et finies avec soin. La bourgeoisie est de cuir véritable. Régulier \$21.75. No- \$16.50 tre prix.

Des centaines d'autres sets à des prix variant de \$17.50 à \$80.00.

Soroux Daigault & Brault

Tél. Est 6819-637-29 SAINTE-CATHERINE-EST, angle Beaudry, MONTREAL

Messieurs les Gens d'Affaires, Songez à votre Bourse

S'il vous faut quelque chose en fait de meubles, rugs, etc., ce printemps, ne craignez donc pas de venir nous voir, vous trouverez certainement ce qu'il vous faut. Notre assortiment est considérable et pour ceux qui ne connaissent pas encore l'importance de notre maison nous ajouterons que notre magasin, mesurant 43 pieds par 95 et bâti à quatre étages, regorge de tout ce qu'il y a de plus nouveau en articles d'ameublement de maison.

Vous aurez vite oublié la différence du trajet, quand vous aurez constaté la différence entre nos prix, et ceux des maisons du centre de la ville.

MAISON
ARCHAMBAULT
949 St-Denis, coin Rachel

PHARMACIE
Lecours et
Lancot

310 STE-CATHERINE EST
Coin St-Denis, Montréal.
Téléphones : Est 4603-833-2770

Parfums les plus
nouveaux

IRENIA. — SECRET DE FEMME. — REVE D'ANTAN. — VIOLALBA. — FLO-RIENT.

Demandez notre parfum A NUL AUTRE
PAREIL :

"MON REVE"
suave et durable, \$1.00 l'once

Vallières Grande démons-
tration de Corsets

dans tous les nouveaux styles. Buste haut et bas.

Corsets à la Grâce, La Diva, La Déesse, L. P. C., Le Numod.

Prix jusqu'à \$4.50. Très spécial, longue forme, dans 69c toutes les grandeurs, à

Votre Nouvelle Demeure

Ne sera en parfait état que si vous avez tout ce qu'il vous faut en fait d'APPAREILS ELECTRIQUES ET A GAZ.

Notre choix est incomparable et nos prix les plus bas, car nous abandonnons les affaires.

Hâtez-vous de venir faire votre choix

O. OUMET

Tél. Est 3050. 4, RUE SAINT-DENIS

LE SIROCCO...
EN SUISSE

Berne, Suisse, 7. — Sur les plus hautes cimes des Alpes, plusieurs personnes remarquaient depuis quelque temps certaines étendues de neige jaune. Le Dr F. Salis, après avoir fait l'examen de ce phénomène, a déclaré que s'était le sirocco du Sahara qui avait imprégné de sable ces blancs neiges immaculées.

IL PREND SON ROLE
TROP AU SERIEUX

New York, 7. — M. George S. Dougherty, ancien assistant commissaire de police, a eu des débuts plutôt malheureux comme acteur de cinématographe. Au cours d'un vol supposé, il fut blessé pour avoir pris son rôle trop au sérieux et on dut le transporter à l'hôpital.

LA DUCHESSE D'ARGYLE
TRES TOUCHEE

Ottawa, 7. — Son Altesse la duchesse d'Argyle vient de recevoir un cablegramme de la veuve du duc d'Argyle. La duchesse d'Argyle est grandement touchée des témoignages de sympathie qu'elle a reçus du Canada dont le duc fut un jour le gouverneur général et elle a envoyé des lettres de remerciements à tous ceux qui lui ont donné ainsi des témoignages si consolants.

Bogota, Colombie, 7. — Des rapports reçus de Bogota annoncent que la peste bubonique a fait son apparition sur le littoral oriental de la Colombie. Le gouvernement prendra immédiatement des mesures pour se protéger contre le fléau, mais il ne croit pas nécessaire d'interrompre le trafic.

RESIDENCE D'ETE.

Senneville, 10 minutes des chars de Sainte-Anne de Bellevue, à 150 pieds du Lac des Deux-Montagnes, résidence d'été meublée, remise pour auto, etc. S'adresser à J. E. Lachapelle, N.P., 1253 Sainte-Catherine Est. Tél. Est 997.

DECES

PELLETIER. — A Sainte-Anne des Monts, le 2 mai 1914, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Antoine Pelletier, époux d'Emma Ferrer. Les funérailles ont eu lieu mardi, le 5 courant, à Sainte-Anne des Monts.

DECES A MONTREAL

BEAULIEU, Maria, 29 ans, rue Cuvillier, 439.

BRULAT, Berthe Perron, 22 ans, femme de François d'Assise Brulat, employé de commerce, rue Edie, 94.

CARDINAL, Joseph, 36 ans, relieur, rue Berri, 505.

CHARRIER, Elmie Courtemaine, 86 ans, veuve de J. B. Chayer, rentier, rue Valois, 133.

FORTIN, Jeanette, 2 mois, enfant d'Alphonse Fortin, menuisier, rue Levesque, 10.

GIBARD, Germaine, 4 ans, enfant de Charles Gibard, boucher, rue Chausse, 831.

HILLMAN, Robert, 1 mois, enfant de J. Edouard Hillman, pharmacien, rue Cherrier, 30.

LACOMBE, Méline Lauzon, 64 ans, veuve d'Alexis Lacombe, journalier, rue Demoulin, 908.

LEBLANC, Frank, ingénieur, 32 ans, rue Sanguin, 10.

PREVOST, Elmie Marier, 83 ans, veuve de François Prevost, cultivateur, rue Palmi, 31.

RANCOURT, Charles, caiffat, 75 ans, rue Panet, 157.

ROGER, Lydia, 2 ans, enfant d'Adolphe Roger, barbier, rue Notre-Dame, 1500 Est.

SAINT-JACQUES, Joseph, républicain, 60 ans, rue Sainte-Catherine, 833 Est.

SIMARD, Raymond, 9 mois, enfant d'Arthur Simard, menuisier, rue Saint-André, 2392.

THIRIAULT, Bella, 5 mois, enfant d'Ovide Thirault, boucher, rue Saint-Hubert, 2720.

TREMBLAY, Lavi, 1 an, enfant de Joseph William Tremblay, employé civil, rue Rachel, 1166.